

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

29 novembre 2022

Le mardi 29 novembre 2022 à 18 heures trente, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 22 novembre 2022 en séance publique par Monsieur le maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : AUZAL Jean-François, AZCUÉ Mathieu, BACHER Constantin, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL CHALIER Louise, COUDER Cécile, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, EVA Anne-Rose, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, LÉVY Charles-Franck, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, ODIARD Patrick, PERRIN Claire, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, VALLA Angélique, ZDOROVITZOFF Sonia.

Excusés pouvoir : BACHA-HIMEUR Samira, COHADE Christophe, DEL Fanny, FERRARI Laura, MOURIER Pierre, PESCHE Augustin, SY Mamadou.

Excusés :

Absents : JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis.

Mairie du 8^e arrondissement

Conseil d'arrondissement

Mardi 29 novembre 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Constantin BACHER. Pas d'opposition ? (*Non*) Merci. M. Constantin BACHER, vous êtes secrétaire de séance, vous pouvez faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. - Merci. Le quorum étant atteint nous pouvons ouvrir notre séance du Conseil d'arrondissement. Je vais vous faire un petit point d'actualité depuis notre dernière réunion, à commencer par le 20 octobre dernier, la réunion de clôture sur la concertation du réaménagement de l'avenue des Frères Lumière qui a permis de présenter les orientations données à l'étude pour redéfinir le profil de cette avenue.

S'en est suivie une réunion publique de concertation sur la VL7, la Voie Lyonnaise numéro 7, qui va passer par le boulevard des États-Unis. C'était la VL2 ? Pardon, la VL7, c'est route de Vienne, c'est ça ? Je vais trop vite dans le déploiement des voies lyonnaises, Hubert BÉCART.

Nous avons ensuite avec Touria EL GANNOUNI ici présente... Alors l'eau ne pénètre pas le parquet, Mme BERTRAND, je sais que l'on a besoin de remettre de l'eau dans les nappes phréatiques. Donc nous avons reçu avec Touria EL GANNOUNI la SACVL et le directeur de SOS Médecins – puisque SOS Médecins ne dessert plus depuis cinq ans, de nuit, la cité Albert Laurent – pour envisager avec eux les pistes possibles de retour de SOS Médecins en nocturne sur cette cité. On a listé les conditions qui feraient qu'ils puissent revenir.

J'ai également parcouru le quartier des États-Unis avec les commerçants des États-Unis à la rencontre, puisqu'on est en train de créer une association de commerçants. On s'était engagés en les rencontrant à faire un tour du quartier avec eux pour voir quels étaient les points durs à lever.

Nous avons présenté l'AVP de l'école Kennedy aux équipes de l'école Kennedy, aux équipes de la Ville et aux équipes éducatives.

Puis s'en est suivie une réunion de lancement du budget participatif pour le vote qui a lieu jusqu'au 4 décembre. N'hésitez pas à inviter autour de vous les habitants et les habitantes à voter pour les projets de leur quartier et puis pour les projets de la Ville plus largement.

Nous avons également lancé la concertation sur l'aménagement du jardin Schwartz et le réaménagement de l'espace Dumont. Le jardin Schwartz, pour ceux qui ne l'ont pas en tête, il a été ainsi dénommé par nos prédécesseurs, c'est le jardin qui est au milieu du PUP Patay, route de Vienne, et la reconfiguration de l'espace Dumont qui doit se faire également.

Nous avons installé, avec Aurélie MARAS et Patrick ODIARD, la nouvelle session du Conseil d'arrondissement des enfants avec une quarantaine d'enfants élus pour deux ans cette fois-ci.

J'ai participé à un certain nombre d'assemblées générales et de conseils de quartier, notamment l'assemblée générale du CIL Grand Trou – Moulin à Vent – Petite-Guille.

Je suis allé à la rencontre des conseils de quartier Grand Trou, Bachut et Mermoz.

Il y a aussi eu la réunion du CICA avec pas mal de participants sur cette réunion, des tables de travail intéressantes.

La réunion publique de présentation du projet d'implantation de 7 tiny houses par le foyer Notre-Dame des Sans-Abris sur le tènement de la rue Bataille, le tènement qui appartient toujours au foyer

Notre-Dame des Sans-Abris et qui était un squat au début de ce mandat.

Nous avons également présenté le programme de la Fête des lumières avec l'arrivée, dans le 8^e arrondissement, de l'œuvre Beacon coconstruite avec la MJC Monplaisir et les habitants du 8^e, portée par les artistes Craig MORRISON et Émilien GUESNARD.

Et puis a eu lieu, également vendredi dernier, le jury qui a sélectionné quatre projets qui vont être amenés du coup à présenter, mi 2023, des projets pour nous proposer un devenir enviable sur le tènement libéré à la fin de l'année par la Tour du CIRC, par le Centre international de recherche sur le cancer.

Hier soir, nous avons eu une réunion publique commune avec la maire du 3^e arrondissement et la direction de l'hôpital Édouard Herriot et des HCL pour présenter la deuxième tranche de rénovation de l'hôpital. Certes, ce n'est pas sur le 8^e, mais l'hôpital Édouard Herriot est un élément important du pôle de santé à la frontière des deux arrondissements. On se pose aussi la question des liaisons entre la faculté de médecine, par exemple, et l'hôpital.

Et puis enfin ce matin, nous avons tiré un bilan d'une année du dispositif pénal de proximité mis en place en décembre 2021 avec le procureur de la République et ses services, le dispositif du rappel aux obligations légales et citoyennes. Et puis, nous sommes allés ensuite, avec le procureur, faire une tournée de terrain, notamment pour qu'il visualise l'ampleur du problème posé par le marché sauvage du quartier des États-Unis.

Voilà le compte rendu de l'activité de la période écoulée.

Alors, j'ai ensuite un certain nombre de demandes de déclaration liminaire. Qui veut prendre la parole également ? Alors, il y a Lyon en Commun donc Angélique, Touria et Mme COUDER. Mme COUDER, je vous laisse commencer. Il est important de prendre les micros pour l'enregistrement, pour faire le compte rendu derrière.

Mme COUDER. - Monsieur le Maire, bien chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je souhaitais vous informer qu'à compter de ce jour, je siégerai en qualité de non inscrite au Conseil d'arrondissement de la mairie du 8^e.

Je profite de cette prise de parole pour poser une ou deux questions. Combien sommes-nous autour de cette table, dans cette salle, à avoir eu une grand-mère, un père, une cousine, un ami dans un bateau qui a traversé les mers ? Et combien sont-ils en ce moment dans ces canots de fortune à fuir des pays où règnent la dictature, la guerre, des conflits armés et politiques ? Combien sont-ils à subir ces migrations forcées en raison de la sécheresse, d'inondations, du manque d'eau rendant l'élevage et l'agriculture impossibles, des ravages du changement climatique ? Déjà 25 000 disparus en Méditerranée depuis 2014, plus de 3 000 en 2021.

Parce que nous croyons en cette France qui protège et libère, parce que nous sommes fiers de cette tradition humaniste tellement présente dans l'ADN de la Ville de Lyon que la seule question à se poser est : comment accueillir, intégrer, faire nation avec ces millions d'enfants, de femmes et d'hommes, et apporter des solutions claires, des réponses pragmatiques, et ce, quoiqu'il en coûtera ? Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. - Merci, Mme COUDER. Angélique VALLA, je vous passe la parole.

Mme VALLA. - Merci, Monsieur le Maire. Collègues, Mesdames et Messieurs résidant dans le 8^e arrondissement.

La politique générale du gouvernement n'a pour effet que de renforcer les inégalités sociales tout en détruisant les instruments du commun. Ainsi, l'État se réduit à peau de chagrin partout. Au moment où toutes les collectivités votent le budget, toutes les mesures envisagées se feront au détriment des gens. Nous savons d'ores et déjà que les dotations aux collectivités locales vont baisser. Pour cela, un grand merci à notre gouvernement actuel qui se sert de l'État pour détruire l'État.

Le pacte de Cahors contraint la libre administration des collectivités locales et porte atteinte à la

clause de compétence générale des collectivités territoriales. Le retrait de 10 Md€ aux collectivités locales, au plus près des habitants, était une promesse de campagne du président de la République. On a donc enlevé le gras, la viande, on s'attaque désormais à l'os. Il a fallu la mobilisation de grandes associations d'élus pour que la Première ministre revienne sur ces mesures, jusqu'à quand ?

Dans le domaine de la santé, on assiste également à l'effondrement de l'hôpital et il s'installe une pénurie de médicaments alors que sévit actuellement une épidémie de bronchiolite et de grippe. Notre arrondissement connaît un problème important de santé dentaire. Les infirmières scolaires du 8^e mènent des initiatives locales que notre groupe souhaiterait saluer.

Les lignes bougent, mais pas dans le sens du commun. En tant qu'élus locaux, notre boussole politique doit être celle des valeurs et des convictions telles que la fraternité. Nous en avons une conception singulière ici dans cette ville. L'humanisme lyonnais est un principe d'action, alors quand un ancien maire de Lyon, figure locale et nationale reprend les mêmes arguments que l'extrême droite quand on parle d'accueillir une centaine d'exilés, j'ai honte, cette même extrême droite qui trouble violemment des manifestations contre les violences faites aux femmes, comme durant le week-end dernier. Honte pour ma ville, son histoire et sa tradition humaniste d'où sont issues de grandes avancées. Comment peut-on faire république quand on sépare les gens ? Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE. - Merci, Mme VALLA. Mme EL GANNOUNI, c'est à vous.

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

La volaille : 16 %, les pâtes : 20 %, la farine : 22 %, l'huile : 60 %. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il s'agit là de produits de consommation au quotidien. L'inflation a atteint un niveau jamais vu depuis 40 ans. Elle étouffe, elle asphyxie et c'est encore pire pour les ménages les plus précaires. Vient s'ajouter à cela l'augmentation des prix des loyers et des fluides qui grimpent en flèche. Nous sommes très préoccupés par la situation de nombreuses Lyonnaises et Lyonnais qui risquent bientôt de devoir faire des choix drastiques.

Dans notre ville et dans notre arrondissement, nous agissons en mobilisant, notamment les services du CCAS pour venir en aide aux personnes en grande difficulté, en ouvrant des épiceries sociales et solidaires comme, par exemple, la Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation ouverte récemment dans notre arrondissement pour donner accès à une alimentation équitable et saine à des prix accessibles.

Dans ces moments difficiles pour les Français, notre gouvernement envoie des signaux qui ne font rien pour nous rassurer. Bien que le dispositif d'aide ciblée, promis par le gouvernement fin octobre, soit doté d'une enveloppe d'environ 1,5 Md€, il ne concerne principalement, je cite, que « les gros rouleurs et les gros bosseurs » selon Gabriel ATTAL, ministre délégué aux Comptes publics.

Alors que nous travaillons, ici à Lyon, en tant qu'élus engagés de gauche pour permettre l'accès au droit et éviter le non-recours à nos concitoyens, notre gouvernement fait tout le contraire. « Les gros rouleurs et les gros bosseurs » devront déclarer leurs revenus d'activité à l'administration fiscale sur internet et répondre à des critères de revenus. Sans cela, « les gros rouleurs et les gros bosseurs » ne verront pas 1 € de cette aide.

Dans ce contexte où une grande partie de la population se précarise à cause de facteurs indépendants de sa volonté, Le gouvernement continue à diviser les gens. « Les gros rouleurs et les gros bosseurs » auront droit à une aide s'ils en font, évidemment, la demande et les chômeurs, même si ce n'est pas de leur faute et de leur fait, ce sera -25 % de la durée d'indemnisation si le taux de chômage est inférieur à 9 %.

Nous sommes en colère que de telles décisions soient prises car elles sont fondées sur le présupposé idéologique que les chômeurs sont des profiteurs et des assistés. Au gouvernement de M. MACRON, nous souhaitons dire que les chercheurs d'emploi n'attendent pas le dernier mois de leur indemnisation pour chercher activement du travail. Ils sont suivis par le Pôle Emploi, par l'APEC, par des gens soucieux de les accompagner.

Quels seront les plus impactés de cette réforme ? Les plus de 55 ans, les familles monoparentales

et les personnes avec de faibles qualifications et/ou un faible niveau de diplôme. La vraie réalité de l'emploi en France, c'est lorsque l'on est jeune diplômé et qu'on n'a pas assez d'expérience pour en trouver un. Lorsque l'on atteint entre 50 et 55 ans, on est trop senior pour ne pas dire trop vieux ou trop cher pour en trouver un.

Nous ne ferons pas la politique de l'autruche et nous avons bien compris que la politique de M. MACRON est de faire baisser les dépenses de l'État sur le dos des personnes en difficulté face au marché de l'emploi. Alors, avant de s'attaquer au projet de report à 65 ans pour la retraite, à quand le vrai débat sur l'accès à l'emploi de nos jeunes diplômés et à la pérennité de nos seniors expérimentés dans le marché de l'emploi ?

Enfin, je termine cette intervention avec un sujet ô combien important, quelques jours après la journée de mobilisation sur la violence faite aux femmes. N'oublions pas qu'une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou de son ex conjoint. Depuis le début de ce Conseil, ce sont au moins quatre femmes qui ont été victimes de viol ou de tentative de viol. Continuons à dire non aux violences physiques, non aux violences verbales, non aux violences non verbales, non aux violences machistes, non aux violences sexuelles et non aux violences sexistes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Nous allons donc entamer l'ordre du jour de notre conseil avec l'examen du rapport interne N° 5 porté par Valérie ROCH. Mme ROCH, c'est à vous.

Pardon, excusez-moi, je vais trop vite.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

M. LE MAIRE. - Il y a effectivement d'abord le vote du PV. Y a-t-il des remarques sur le PV de la réunion précédente ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui vote contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Donc, cette fois, je redonne la parole à Mme ROCH.

Rapport interne N° 5 : modification du règlement intérieur

Mme ROCH. – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

En tout premier lieu, je voulais remercier les personnes qui ont participé aux discussions sur l'évolution du règlement intérieur. Il s'agit de Mmes COUDER, EVA, VALLA, MM. MOURIER, PESCH et M. LÉVY qui s'est invité lors de la dernière réunion et qui nous a permis également d'avancer sur ce sujet. Je regrette simplement que Mme JENN, principale concernée par cette modification, également invitée à chaque réunion de travail, n'ait jamais pris la peine de venir à nos réunions ni de s'excuser, ni même de lire les mails expédiés, nous ne pouvons que le regretter. Bref.

Après cette petite introduction, nous vous proposons de valider deux points, deux modifications sur le règlement intérieur. L'article 9 concernant l'adoption du procès-verbal. Nous souhaitons effectivement que le procès-verbal, qui fait office de compte rendu, ne soit plus affiché en mairie comme ça l'était (on affichait les 40 pages), qu'il soit publié sur le site internet de la mairie dans les huit jours qui suivent le Conseil et également, qu'il soit mis à la disposition du public un exemplaire papier à l'accueil de la mairie. Donc, ça c'est la modification de l'article 9.

Ensuite, l'article 22 sur l'expression des élus dans le journal d'arrondissement. Nous proposons que les élus non-inscrits dans un groupe politique puissent obtenir un droit d'expression dans notre magazine d'arrondissement, avec l'attribution d'un maximum de 330 signes chacun sur un format A4 puisque le journal de l'arrondissement va être modifié à compter de janvier 2023 pour des raisons d'économie. Nous allons passer à 16 pages au lieu de 20, donc nous aurons une tribune d'expression politique à ramener sur une feuille A4. Les autres groupes politiques se répartiront donc les signes restants, les 3 340 signes à parts égales et non plus en proportion du nombre d'élus, ce qui permettra à chacun de

pouvoir s'exprimer de manière un peu plus équilibrée dans la tribune politique du grand 8. Donc ainsi, si ces nouvelles vous agrément, je vous remercie de valider ces deux modifications de notre règlement intérieur. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme RUNEL.

Mme RUNEL. – Merci, Monsieur le Maire et Madame la première adjointe.

Je vais m'exprimer au nom des deux groupes de la majorité, Lyon en Commun et le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologiste pour faire quelques remarques, bien évidemment aucune sur l'article 9 que nous approuvons, mais par contre une remarque sur l'article 22.

Tout d'abord, je regrette comme vous finalement que l'on soit obligés de faire des modifications sur le règlement intérieur et que finalement, les principaux intéressés et concernés ne soient pas présents. Mme JENN qui n'est pas présente depuis un certain nombre de temps, je ne suis pas sûre de la croiser dans la rue et de la reconnaître par ailleurs – en même temps je ne la vois pas trop dans les marchés, je ne sais pas vous mais en tout cas moi peu – et puis d'autres élus concernés qui ne sont pas présents ce soir et c'est dommage.

Sur cet article 22, notamment sur les modifications, moi j'ai un petit problème de compréhension, notamment sur le fait qu'il est réservé la possibilité pour les élus non-inscrits n'appartenant pas à la majorité de pouvoir s'exprimer dans le journal de l'arrondissement, ce que je peux entendre puisque étant dans l'opposition, il me semble tout à fait acceptable que les élus non-inscrits puissent avoir un temps ou en tout cas une tribune politique pour s'exprimer et exprimer leurs idées. Pour autant, il me semble qu'il n'est pas mention des élus non-inscrits faisant partie de la majorité puisque la majorité est composée aujourd'hui, en tout cas à la Ville de Lyon, de trois groupes politiques déclarés au Conseil municipal : les Écologistes, Lyon en Commun, la gauche sociale et écologiste.

Donc, pour l'ensemble de ces raisons et des calculs que j'ai pu réaliser en très peu de temps finalement, 330 signes d'expression pour un élu seul non-inscrit alors qu'au final, les cinq autres groupes politiques opposition comprise se répartiront les 3 340 signes, soit 668 signes, ne me paraît pas en tout cas représenter les élections de 2020 et du coup, ne permet pas, en tout cas pour moi, d'exprimer ce qu'est la démocratie représentative donc la représentativité de nos groupes politiques, puisque que ce soit le groupe des Écologistes, le groupe Socialistes ou le groupe Lyon en Commun, il y a un peu plus d'élus qu'un non-inscrit, donc une représentativité qui est quand même plus importante que celle d'un seul élu non-inscrit.

Pour l'ensemble de ces raisons, nos deux groupes voteront contre ces modifications et notamment sur les questions de l'article 22. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Mme EVA.

Mme EVA. – Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Pour le groupe Progressistes, idem, on votera contre. On n'est pas contre l'expression de tous les groupes politiques, bien au contraire, mais en revanche nous ne pourrions pas voter favorablement dans la mesure où ça réduit de moitié l'expression des groupes d'opposition.

Mme ROCH. - Non, pas sur le format A4.

Mme EVA. - C'est comme ça que moi je l'ai compris donc voilà. On votera contre.

M. LE MAIRE. - Très bien, merci. M. LÉVY.

M. LÉVY. - Bonsoir à tous.

De la même manière nous voterons contre, enfin je suis tout seul mais avec mon pouvoir, nous voterons contre cette proposition qui également diminue par deux l'expression du groupe, ce qui nous semble assez problématique.

Et puis par ailleurs, nous avons posé d'autres questions, notamment la question autour de la communication sur les réseaux sociaux, sur la page Facebook de la mairie du 8^e, sur la gestion des invitations, sur la lisibilité de tous les élus lorsqu'ils sont présents à des manifestations.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas approuver le règlement que vous proposez, mais la raison essentielle étant que vous diminuez énormément la capacité d'expression de l'opposition et cela, nous ne pouvons l'accepter. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. D'autres remarques ? Non ? On a fait le tour. Très bien, je prends note de vos positions respectives.

Je veux quand même souligner que nous faisons, nous, un effort considérable puisque nous remettons à niveau le même nombre de caractères pour l'ensemble des groupes, alors je ne parle pas pour les non-inscrits mais pour l'ensemble des groupes, alors que si on respectait ce qui s'était fait jusqu'à présent dans les règlements intérieurs, on occuperait plus de la moitié de la page et on vous laisserait vous partager les quelques petits caractères qui resteraient. Il nous a semblé que cela n'était pas correct de faire cela et qu'il était de bon ton de vous donner la place nécessaire sur cette page.

Après, je ne veux pas non plus surestimer l'importance des tribunes politiques dans les journaux d'arrondissement et de ville en général. Je ne suis pas certain que ce soit ce qui passionne le plus grand nombre de nos lecteurs. Pour autant, j'entends effectivement qu'au regard de cette diminution de la visibilité de ces tribunes, cela puisse vous questionner et c'est pourquoi on souhaitait vous proposer de relayer les tribunes à la parution de chaque journal sur le site de la mairie et sur la page Facebook de la mairie. Ce qui leur donnera une visibilité plus importante que simplement le journal. Voilà ce que je peux vous dire.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. LÉVY. - Cette proposition est intéressante, indirectement c'était déjà le cas puisque le journal était téléchargeable sur le site de la mairie, mais c'est vrai que cela peut simplifier les choses. Quand même, Monsieur le Maire, sur le journal vous avez 90 % du reste du journal. Donc, en effet, il y a une page qui est laissée à l'opposition, vous avez 90 % du reste du journal pour votre expression. Si vous voulez, on équilibre sans aucune difficulté mais voilà.

M. LE MAIRE. - M. LÉVY, si nous avons, nous majorité, 90 % du journal pour notre expression politique, je pense que vous nous auriez mis en justice depuis longtemps. Un journal d'arrondissement et un journal de ville, ce n'est pas un journal d'expression politique, c'est un compte rendu de la vie municipale, de l'ensemble des délibérations d'ailleurs que l'on prend ici, que la Ville prend ou que la Métropole prend concernant le MET'.

Je vous propose donc de mettre aux voix ce rapport. Qui vote contre ? On lève bien les mains pour que l'on puisse comptabiliser.

Qui s'abstient ? (*Personne*) Qui vote pour du coup ? (*Comptage*)

Ce rapport est donc adopté à la majorité. Je vous remercie.

Rapport interne N° 6

M. LE MAIRE. - J'enchaîne avec le rapport N° 6 concernant une mise à jour des désignations dans les organismes de l'arrondissement que nous n'avions pas faite à l'occasion des modifications de notre Conseil d'arrondissement. Donc je vous propose de désigner :

- Crèche collective Pierre et le Loup : Michèle LE DILY, suppléante Marie-Claude DURAND
- Equipement mixte Pom' Cannelle : Michèle LE DILY, suppléante Marie-Claude DURAND
- Les Léonceaux : Michèle LE DILY, suppléante Marie-Claude DURAND
- MJC Mermoz : Jacques BONNIEL, suppléante Claire PERRIN
- MJC Monplaisir : Jacques BONNIEL, suppléant Augustin PESCHE
- Maison municipale de l'Enfance de Monplaisir : titulaire Michèle LE DILY, suppléante Marie-Claude DURAND
- Centre social Laënnec : titulaire Touria EL GANNOUNI, suppléant Patrick ODIARD
- Centre social Mermoz : titulaire Touria EL GANNOUNI, suppléant Patrick ODIARD
- Centre social des États-Unis : titulaire Touria EL GANNOUNI, suppléant Patrick ODIARD
- Résidence Madeleine Caille : titulaire Michèle LE DILY, suppléante Laura FERRARI
- IDEO : titulaire Claire PERRIN, suppléante Cécile COUDER
- OFFISA du 8^e : titulaire Augustin PESCHE, suppléants Olivier BERZANE et Jean-François AUZAL
- Régie de quartier Euréqua : titulaire Pierre PERRIN, suppléante Michèle LE DILY
- PIMMS des États-Unis : titulaire Aurélie MARAS, pas de suppléant
- Association de jardin collectif Pré Sensé : titulaire Chrystel BERTRAND, pas de suppléant
- ADAPEI ESAT la Courbaisse : titulaire Touria EL GANNOUNI, pas de suppléant

Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Je vous propose donc d'adopter ce rapport. Pardon, M. LÉVY.

M. LÉVY. - Juste une question, Monsieur le Maire.

Je crois que les statuts ont changé avec un petit peu de hasard mais j'étais suppléant au musée urbain Tony Garnier. Maintenant, il n'y a plus de représentant de l'arrondissement voire même, je crois, de la Ville, du coup notre groupe a une représentation en moins par rapport au total. Il faut relativiser puisque vous avez la totalité des titulaires et vous avez laissé un ou deux postes de suppléant à l'opposition. Du coup qu'en est-il ?

M. LE MAIRE. - Il y avait effectivement une erreur puisque les statuts du musée urbain Tony Garnier n'offrent pas de place aux élus, de fait il n'y avait pas lieu de désigner un élu, ni titulaire, ni suppléant au sein du Conseil d'administration du musée urbain Tony Garnier. Nous avons simplement supprimé le titulaire et le suppléant, une place en moins pour nous et effectivement pour vous. Du moment que l'on supprime des deux côtés, l'équilibre global reste le même.

M. LE MAIRE. - Je crois qu'il y a des suppléances dans d'autres organismes encore que ceux-là, dans des conseils d'école. Non, de conseils d'école on n'en a pas mis, effectivement. Alors après, il se trouve que l'on fait l'effort nous de participer à tous les organismes auxquels on s'est désignés. Si vous voulez, je veux bien re porter encore ce rapport et redéfinir une suppléance différente mais j'ai peur que ça ne serve pas à grand-chose.

Donc je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ?

Abstentions : M. LÉVY, Mme COUDER et BACHA-HIMEUR

Adopté à la majorité. Merci.

Nous passons à l'examen du rapport 48-90. Mme ROCH, c'est à vous pour la modification de la

tarification relative aux salles transférées à la mairie du 8^e arrondissement.

2. Examen des délibérations

4890 – Modification de la tarification relative aux salles transférées à la mairie du 8^e arrondissement

Mme ROCH. - Oui, en juin 2022, nous avons approuvé la modification de la tarification des salles transférées à la mairie du 8. Aujourd'hui, il s'agit de valider le tarif qui sera appliqué pour la salle Marie-Claude SANY plus connue sous le nom la Chaufferie. Donc ce coût de location ne sera appliqué qu'aux particuliers et aux organismes privés. Je vous remercie d'adopter cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. - Alors y a-t-il des questions, remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? Pardon, Mme VALLA, je ne vous avais pas vue.

Mme VALLA. – Alors, merci Monsieur le Maire.

Je vais prendre la parole du coup pour les groupes Lyon en Commun et celui de la gauche, les Socialistes, la gauche sociale et écologiste. Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce n'est pas la première fois que nous votons cette délibération qui revient ponctuellement. Le groupe Lyon en Commun avec celui des Socialistes, la gauche sociale et écologiste se félicitent de la gratuité plus ouverte des salles, notamment pour les associations. Néanmoins, il ne faut pas en rester à cette avancée car il reste un énorme angle mort pour faire vivre la démocratie locale. En effet, une fois de plus, les syndicats et les partis politiques sont mis de côté. Au sortir de diverses périodes électorales durant ces deux dernières années, nous en sommes toujours au point mort. Que pouvons-nous dire aux syndicats qui voudraient se réunir afin d'informer nos concitoyens sur leur droit dans l'entreprise ? Que dire encore aux militants de mouvements politiques qui souhaiteraient aller à la rencontre des habitants ? Que dire aux citoyens qui souhaitent juste pouvoir se réunir afin d'échanger des idées dans un lieu plus neutre et qui ne sont pas organisés en association ? À défaut de ce lieu, ils seront acculés à se réunir dans des bars ou des salles onéreuses. Nous déplorons tous le fait que la démocratie est fondamentale mais la gratuité des salles qui seraient à même de la faire vivre leur est refusée.

Nos deux groupes s'abstiendront donc pour cette délibération, tout en appelant la majorité à étendre le processus de mise en place de gratuité des salles de notre arrondissement. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE. - Très bien, je vous remercie.

J'adorerais accéder à cette requête qui m'intéresserait également au plus haut point, mais il se trouve que je n'ai pas le droit de faire ce qui n'est pas légal. Donc je suis tenu en tant que maire de respecter les textes, et je ne peux pas faire la gratuité pour les partis politiques et les syndicats. Je vous fournirai les articles de loi qui le disent si vous voulez. Malheureusement, j'aimerais moi aussi en tant que parti politique pouvoir participer, contribuer, utiliser gratuitement ces salles mais quand nous les prenons effectivement, et cela nous arrive de le faire, eh bien nous sommes comme vous obligés de payer un tarif de location.

M. LÉVY.

M. LÉVY. - Sur la question des syndicats, ça peut se discuter parce qu'en effet un syndicat concourt à une mission d'intérêt général et dans la délibération, il est indiqué que cela concourt à une mission d'intérêt général et non pas reconnue d'intérêt général, puisqu'aujourd'hui vous avez très peu de

structures actuellement qui sont reconnues d'intérêt général, même si ça a été souvent le cas il y a quelques années.

Moi, j'avais une question à vous poser par rapport à cette délibération, d'abord à travers les grandes modifications parce qu'on n'arrive pas trop à voir la différence avec cette délibération et celle de l'année dernière. Puis, par ailleurs, on avait eu une discussion, notamment sur les ouvertures des salles en mairie, notamment le dimanche, qui étaient fermées pour des raisons liées au non recrutement, je crois, de gardiens. Enfin, ça c'était plus une excuse. Du coup, je voulais savoir ce qu'il en était par rapport aux salles en mairie du 8^e et dans d'autres endroits, pour savoir si elles sont redevenues ouvertes ou pas le dimanche.

M. LE MAIRE. - Eh bien, très franchement non, elles ne sont pas ouvertes le dimanche puisque vous l'avez clairement dit, pour ouvrir une salle il faut une sécurité, notamment une sécurité incendie présente. Les gardiens ne travaillent pas le dimanche, ils ont quand même besoin d'un jour de repos dans leur planning hebdomadaire, donc non les salles ne sont pas accessibles le dimanche.

M. LÉVY. - Eh bien, c'est dommage.

M. LE MAIRE. - Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Claire PERRIN pour la délibération concernant les commerces, liée à l'approbation des droits de place de marchés de plein air pour l'année 2023. Mme PERRIN, c'est à vous.

4948 - Approbation des droits de place des marchés de plein vent pour l'année 2023

Mme PERRIN. - Je vous remercie. Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération qui vous propose de modifier de nouveau à la hausse, à hauteur de 2 %, les tarifs du marché pour la Ville de Lyon. Alors, pour reprendre non pas le détail de toute la délibération et l'intégralité des chiffres, il faut savoir que jusqu'en 2020 suite à une délibération votée en 2015, le Conseil municipal avait acté d'une hausse annuelle de 2 % des tarifs sur les marchés. Quand on parle des tarifs, on parle des tarifs à l'abonnement et du mètre linéaire. Ces tarifs avaient été stoppés évidemment en période 2021 et 2022 suite au COVID. Nous vous proposons de repasser sur cette hausse annuelle de 2 %. À noter qu'évidemment, les tarifs ont également été revus en tenant compte de l'augmentation tarifaire des coûts de l'électricité, donc c'est ce que vous retrouverez dans le décompte qui a été donné. Une hausse de 2 % du tarif abonné, la hausse de 0,10 € du tarif journalier par mètre linéaire et plus principalement, l'augmentation des droits d'annexes d'électricité dont vous notez qu'elle est limitée et encadrée avec le bouclier tarifaire de 2023. On a souhaité s'aligner sur ces tarifs-là.

Si cette proposition retient votre agrément, je vous remercie de la voter.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Merci.

Nous passons au volet transition écologique et nature en ville. Mme GOUST, Je vous passe la parole pour la délibération 4960 liée à la démarche Lyon 2030 ville inspirante.

4960 - Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Écologique »

Mme GOUST. - Bonjour. Monsieur le Maire, mes chers collègues et chers habitants et habitantes du 8^e.

Depuis juillet 2020 notre majorité actionne plusieurs leviers complémentaires pour concrétiser l'ambition climatique de notre mandat. Cette délibération fait un point d'étape sur trois de ces leviers. Le premier, c'est la démarche Lyon 2030 lancée mi 2022 suite à la sélection de Lyon dans le programme européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 ». Le deuxième, c'est le Plan climat de la Ville de Lyon et le troisième, c'est le label Climat-Air-Énergie. Pour les non-initiés et même les initiés, cet enchevêtrement de dispositifs peut sembler un peu compliqué alors qu'ils sont au contraire bien articulés et complémentaires.

Le levier 1, donc la démarche Lyon 2030, se fait en partenariat avec les acteurs et partenaires du territoire dans le cadre d'un programme européen. Dans le cadre de ce programme, les villes membres doivent présenter à la Commission un Climate City Contract. Une première version de ce contrat lyonnais pour le climat sera établie en 2023 et comprendra plusieurs engagements dont le deuxième dispositif mentionné dans la délibération, qui est le Plan climat de la Ville de Lyon. Ce Plan climat existait déjà auparavant et il sera refondu autour des cinq ambitions qui sont citées dans la délibération et qui reprennent les axes de notre Plan de mandat. En plus, pour évaluer la qualité de la politique Climat-Air-Énergie de notre ville, Lyon est inscrit depuis 2015 dans la démarche qui a été rebaptisée Territoire Engagé Transition Écologique avec le label qui s'appelait Cit'ergie. C'est le troisième levier qui est cité dans cette délibération.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon obtient déjà quatre des cinq étoiles sur cette note climat énergie et on veut encore améliorer cette note et faire valoir tous les engagements que j'ai cités précédemment. Aussi, la délibération demande le renouvellement de notre engagement lyonnais pour le prochain cycle 2023-2027. Les trois leviers que je viens de présenter illustrent bien que, dans notre majorité, on joue sur tous les tableaux en matière de transition écologique, à la fois à différentes échelles géographiques des dispositifs européens et des démarches déclinées en arrondissement et tous les échelons intermédiaires.

On œuvre aussi sur différents champs d'action, tantôt c'est le périmètre du patrimoine de la Ville, tantôt c'est le périmètre du territoire et de tous les acteurs et enfin, on agit aussi sur différents sujets : le changement climatique, la qualité de l'air et plus largement, tous les leviers de la transition écologique.

Je voudrais juste faire un point plus lié à l'arrondissement. Ces trois leviers, en particulier le dernier, le label Climat-Air-Énergie, fait l'objet d'un travail collaboratif étroit entre adjoints d'arrondissement de divers bords politiques – soulignons-le – et l'implication de tous les partenaires, la mission Transition écologique, l'ALEC ou les associations, et aussi l'implication des citoyens, notamment via les conseils de quartier, sont un apport précieux pour ces trois dispositifs. Cela permet d'être au plus près des spécificités de chaque arrondissement tout en gardant la cohérence de l'ensemble. Cela montre bien le lien étroit que nous faisons entre la transition écologique et la démocratie participative.

Je vous remercie et vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci, Mme GOUST. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Hubert BÉCART pour la délibération 4684 concernant la deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions. M. BÉCART, c'est à vous.

4684 – Deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Avis des communes concernées

M. BÉCART. - Bonsoir à toutes et à tous.

On parle ici de l'avis de la Ville de Lyon sur la prochaine étape de la mise en œuvre de la zone à faibles émissions de la Métropole qui est destinée, je le rappelle, à réduire la pollution de l'air dans notre

agglomération afin de respecter les seuils de qualité de l'air que nous recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il y a peut-être deux informations majeures à ne pas manquer pour cette deuxième étape de la ZFE. La première, évidemment c'est l'interdiction des véhicules Crit'Air 4 à partir du 1er janvier 2024 et la deuxième, c'est la création d'un périmètre étendu aux communes de première couronne lyonnaise qui sont situées à l'intérieur de la Rocade Est, avec un calendrier d'application des mesures de restriction qui est décalé d'un an par rapport à la zone centrale et qui ouvre droit à ces territoires aux aides, aussi à la conversion ou au changement de véhicule donc c'est plutôt une bonne nouvelle pour eux.

La mairie du 8^e se réjouit par ailleurs de l'ouverture de l'Agence des mobilités qui est un guichet d'accueil des usagers sur la ZFE, que nous appelions de nos vœux depuis le début de ce mandat et qui est désormais en service. N'hésitez pas à y orienter nos concitoyens, ils y recevront un accueil de qualité sur rendez-vous à l'agence du 120, rue Masséna ou en appel visiophonique qu'afin d'être orientés dans les nombreuses aides à l'achat ou à la conversion de véhicules et les dérogations auxquelles peut-être ils ont droit.

Je vous propose d'approuver cette délibération et l'avis de la Ville de Lyon sur cette deuxième étape de la ZFE.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, intervention ? M. AZCUÉ, Mme RUNEL. Merci. M. AZCUÉ, allez-y.

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs les habitants du 8^e arrondissement.

Cette délibération s'inscrit dans un cycle long de délibérations sur la mise en œuvre progressive de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon qui concerne particulièrement la Ville de Lyon inscrite dans un périmètre spécifique, qui amènera la Métropole à l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 en 2026.

Quelques éléments de contexte. La pollution de l'air est un phénomène connu et relativement bien documenté dans ses effets sur la santé. Nous savons désormais que la pollution de l'air entraîne plus de cancers du sein, qu'elle est la première cause de cancer du poumon chez des personnes n'ayant jamais fumé. Les effets sur les enfants sont également connus depuis longtemps : asthme, majoration des allergies ORL ou des bronchopneumopathies.

L'Europe s'est saisie de ce sujet il y a près de 20 ans en demandant aux états de mettre en place des ZFE dans les zones les plus polluées. En France, il faudra attendre 2019 et la loi LOM pour que l'État protège la santé de la population en la matière. Sur ces objectifs de santé publique, il me semble que tout le monde s'accorde.

Parallèlement, le changement climatique est commencé, il est irréversible et il nécessite désormais des politiques d'adaptation qui seront contraignantes pour toutes et tous. L'été qui vient de s'écouler est un avant-goût des épisodes de fortes chaleurs à répétition de mai à octobre. Parmi les politiques en œuvre, il s'agira de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. Le véhicule thermique individuel a donc vécu. Sur ce sujet, il faut se rappeler que l'Europe est structurellement sur une décrue de ses approvisionnements énergétiques carbonés pour le pétrole conventionnel en 2008, pour les pétroles de schiste en 2018 *a priori*. On peut choisir collectivement de limiter drastiquement nos usages de véhicules individuels et thermiques sinon nous y serons contraints du fait des limites physiques. La guerre en Ukraine n'a fait qu'accélérer une situation de déclin de la ressource carbonée déjà connue et relativement peu anticipée par les responsables politiques.

Lyon en Commun a soutenu les délibérations aux ZFE et notre groupe a participé à faire de la Métropole de Lyon la collectivité qui a certainement le plus concerté, avec la Commission nationale du débat public comme garant ; une collectivité qui a tenu compte des demandes des habitants et qui propose un vaste plan d'accompagnement au changement, comme la délibération l'indique. Pour autant, nous considérons que la capacité et la liberté de se déplacer est un bien commun précieux qu'il s'agit de protéger. Dans ce contexte, nous avons proposé la gratuité des transports en commun comme une réponse, pas unique, mais une réponse forte pour accompagner les Lyonnais, une gratuité progressive,

par exemple le week-end comme à Montpellier, une gratuité qui là où elle a été mise en place réduit de manière importante les gaz à effet de serre.

Vous comprendrez que pour le groupe Lyon en Commun, la conjonction de la mise en œuvre de la ZFE, des pannes sur le réseau TCL et l'augmentation de 3,3 % des abonnements ne vont pas accompagner le désir des Lyonnais de changer de mode de déplacement. Nous avons bien noté que les plus vulnérables et les étudiants sont accompagnés, que les prix n'augmenteront pas pour eux mais *quid* des classes moyennes ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Mme RUNEL.

Mme RUNEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues et chers habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Combien de fois faudra-t-il le répéter ? La première des intentions de l'Europe lors de la préconisation de l'instauration des ZFE, c'était bien la santé des populations. Le dire et le redire donc à ceux-là mêmes qui vivent aux abords des voiries les plus polluées, ceux-là mêmes qui ont le sentiment d'être punis par la perspective de devoir changer leur véhicule ou leur mode de déplacement. Souvenons-nous donc que la pollution de l'air a deux fois plus d'impact sur la fonction pulmonaire chez les personnes à faibles revenus.

En réalité, la transition écologique quand elle est conduite avec le souci des plus vulnérables est un levier pour améliorer les conditions de vie de tous. C'est à cela que nous croyons. Car en effet, n'est-ce pas une injustice sociale qui fabrique ce parc de véhicules aujourd'hui qui est inapproprié ? Alors oui, nous souhaitons rétablir un peu d'équité pour permettre à chacun de concourir à notre objectif de santé pour tous. Nous, élus socialistes, seront particulièrement vigilants à ce que le dispositif ne laisse personne sur le bord de la route, tant pour le remplacement d'un véhicule que pour un nouveau mode de mobilité.

Les ZFE qui se sont imposées depuis plus de 10 ans partout en Europe, dans le nord comme en Italie notamment, ont bien devancé la France. Il est vrai que nous attendons souvent d'être sanctionnés par la Commission européenne pour mettre en place des mesures nécessaires à la transcription dans le droit français de ces directives européennes, mais enfin nous y voilà. L'État dans ses dispositifs de réduction de la pollution atmosphérique montre sa volonté de laisser les collectivités tout de même endosser le mauvais rôle et sa volonté aussi de rester éloigné du terrain en évitant tout soutien méthodologique. Pour cela, la Métropole de Lyon a été particulièrement innovante et en avance sur ce sujet et a été aussi à l'écoute des différents groupes politiques, notamment sur la mise en place d'actions et de mesures pour le changement et le rebut des voitures, notamment les Crit'Air 5+, et pour cela nous nous en félicitons.

Pour autant, la crise de l'énergie avec sa montée faramineuse des prix va encore accélérer cette démotorisation, et les mesures que nous allons devoir mettre en place doivent répondre aussi à des ménages moyens qui ne pourront plus supporter les coûts des carburants dans un court terme. C'est bien cette question des ménages modestes et du court terme qui nous préoccupe d'autant plus.

Pour faire une ZFE qui est juste, il nous faut une alternative, il faut donc des transports en commun accessibles, des zones concernées également desservies et des horaires adaptés. Nous sommes plutôt bien placés dans le 8^e arrondissement, mais dans le 9^e également, pour savoir que quand on travaille à l'extérieur de Lyon il est compliqué de pouvoir utiliser les transports en commun, en tout cas à des horaires tôt le matin. Quand on habite au quartier des États-Unis et que l'on doit se lever à cinq heures du matin pour nettoyer des tours à la Part-Dieu, c'est compliqué aussi de se déplacer.

Alors *quid* de la gratuité ciblée ? C'était une demande, une expérimentation, un vœu de la majorité qui avait été voté et adopté en début d'année et sur lequel nous n'avons pas eu de réponse à ce jour. Nous redemandons donc que cette gratuité ciblée puisse être mise en œuvre, expérimentée, en tout cas puisse être une alternative, une solution à la mise en œuvre de la ZFE.

Notre regard pour autant reste positif car nécessaire sur le déploiement, le développement de la ZFE, mais il reste vigilant parce que nous voulons voir avancer le développement des transports en

commun et surtout l'accompagnement financier des populations les plus modestes. Notre groupe votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci, Mme RUNEL. M. AUZAL.

M. AUZAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

C'est un débat effectivement que l'on suit depuis un petit moment. Juste pour rappeler, puisque tout a presque été dit quand même, agir sur la santé pour tous, bien entendu. En revanche, outre le fait que l'application que vous proposez outrepassa les directives européennes – il faut quand même le souligner – mais surtout la transition pour ceux qui ont peu de moyens n'est pas assurée dans le texte que vous proposez. Pour nous, c'est quand même somme toute relativement antisocial. Voilà, nous nous abstenons donc.

M. LE MAIRE. - Merci. Mme COUDER.

Mme COUDER. - Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été donnés avec lesquels je suis d'accord. Mais c'est vrai que vous parlez d'une ville à hauteur d'enfants. Il n'y a pas de tarif préférentiel pour les enfants à part des tickets à 6 € par jour. 6 € par jour c'est beaucoup, c'est énorme pour une famille pour pouvoir se déplacer en ville, pour aller au cinéma, pour aller au musée, même pour faire du shopping. 6 € c'est vraiment beaucoup. Quand je vois maintenant dans les tramways, dans les bus, qu'il y a des appareils pour passer sa carte bleue à 1,90 € le ticket, qui va dépasser les 2 € prochainement bien entendu comme à Paris, quand je vois tous ces trucs où on peut payer avec sa carte bleue, très franchement on ne peut pas vous suivre là-dessus, ce n'est pas tenable.

M. LE MAIRE. - Merci. M. LÉVY.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Ce que je trouve assez intéressant, ce débat rappelle celui que l'on avait eu en visio sur la ZFE initiale. Les différents groupes de la majorité viennent d'expliquer pourquoi il faut voter contre mais ils vont soit s'abstenir, soit voter pour. C'est un exercice assez surprenant puisque la manière dont vous mettez en place la ZFE ignore les arrondissements, puisqu'il y a un guichet central qui centralise tout alors qu'en proximité normalement on devrait pouvoir travailler avec plus d'efficacité, en tout cas c'était soi-disant l'une de vos promesses. On se rend bien compte qu'entre les promesses et puis l'action, il y a un écart qui est quand même assez important, les Lyonnais s'en rendent compte tous les jours.

Par ailleurs, aucune mesure réellement pour les personnes les plus défavorisées de notre arrondissement, aucune mesure sociale n'est réellement mise en œuvre à travers votre mise en place de la ZFE et c'est quelque chose qui nous inquiète plus particulièrement. Notre groupe avait dit que c'était une zone de forte exclusion et ils ont tout à fait raison. Donc pour toutes ces raisons, notamment par rapport aux personnes les plus défavorisées de notre arrondissement et donc dans la continuité du vote initial, nous voterons contre cette seconde étape d'amplification de la ZFE. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Vous avez redemandé la parole, M. AUZAL ?

M. AUZAL. - Non. En fait, je me suis trompé, nous avons voté contre la première fois justement pour les raisons que l'on avait indiquées. Là, j'ai dit que l'on allait s'abstenir donc nous avons un débat interne mais nous allons voter contre.

M. LE MAIRE. - Merci, Mme EVA, de veiller à la nature des votes de votre voisin de droite.

Plus sincèrement, moi je me réjouis qu'au sein de notre majorité il puisse y avoir des gens qui travaillent avec des avis qui ne sont pas forcément toujours les mêmes, mais qui permettent d'avoir fait avancer le sujet, en tous les cas, au niveau de la Métropole de Lyon, puisque c'est bien là que les choses se discutent. Pour autant, il reste certaines différences et c'est normal qu'elles soient exprimées au sein de ce Conseil, cela montre que nous ne sommes pas tous le doigt sur le bouton de la chemise (pour rester correct) et que l'on ne pense pas de manière uniforme mais qu'au contraire on est capables de se parler, de s'entendre et de s'écouter.

Moi, ce qui me pose de la difficulté vous savez, M. LÉVY – parce que vous avez évoqué notre zone de faibles exclusions – moi ce qui me pose difficulté – de fortes exclusions, comme vous voulez – je veux juste vous rappeler que le 17 octobre dernier, l'État français a été condamné à une amende de 20 M€, le titre étant « inaction face à la pollution de l'air ». Il est, je trouve, assez responsable de la part des services aujourd'hui de la Métropole et de la Ville de prendre leurs responsabilités pour engager des actions qui contribuent à la réduction de la pollution de l'air et du coup, à essayer de faire ce que l'État, à son niveau, ne fait pas. Nous pouvons débattre toute la soirée si vous voulez sur le sujet.

M. AUZAL.

M. AUZAL. - Vous savez que je suis concis. Je ne peux pas vous laisser dire ça. On est d'accord sur le fond, je veux dire, c'est juste sur la manière de la mettre en place. La ZFE on en parlait déjà au mandat d'avant, je veux dire que c'est un dossier que l'on avait traité. Il y avait en prospective quelques mesures qui permettraient, justement, de préparer cette transition qui ne sont pas là. C'est tout, ce n'est pas sur le fond du problème.

M. LE MAIRE. - Vous notez que j'ai parlé de l'État et non pas de la Métropole. C'est l'État qui est condamné à 20 M€, ce n'est pas la Métropole de Lyon y compris sa précédente majorité.

M. AUZAL. - J'ai bien compris mais vous laissez sous-entendre que l'on s'en fout. Non.

M. LE MAIRE. - Non, je ne m'adressais pas du tout à vous, je m'adressais à votre collègue de droite, M. Charles-Frank LÉVY. M. LÉVY, c'est à vous, vous avez redemandé la parole.

M. LÉVY. - Je n'ai pas trop compris le parallèle mais ce n'est pas grave. Une fois de plus, vous mélangez deux faits pour arriver à une conclusion qui n'a rien à voir avec le premier point. Vous faites ça sur beaucoup de dossiers mais qu'importe.

Comme ça a été dit précédemment et comme on l'a déjà dit lors des rapports sur la ZFE, ce n'est pas le principe ni le concept même de la ZFE ni même de la transition écologique que nous contestons. Nous contestons la manière injuste et inégalitaire dans laquelle vous la mettez en place et sans vous soucier des plus fragiles de notre arrondissement, c'est tout.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ?

Contre : Mmes EVA, FERRARI, BACHA-HIMEUR

MM. LÉVY, AUZAL

Qui s'abstient ?

Abstention : Mme COUDER

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Nous passons donc à la délibération 4863. Mme BERTRAND, je vous passe la parole pour nous parler un peu jardins partagés.

4863 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Jardin partagé Monplaisir » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint Mathieu à Lyon (8^e arrondissement) sur un terrain communal

Mme BERTRAND. - Mesdames et Messieurs, bonjour, chers habitants et habitantes également.

C'est une délibération de reconduction donc, au sujet de la mise à disposition du jardin partagé Monplaisir attenant au nouveau verger à Saint-Nestor, une reconduction d'occupation à titre gracieux pour une durée de trois ans.

Je profite de cette délibération pour réaffirmer notre volonté politique, et de la Ville et de la Métropole, à soutenir la création et le fonctionnement des jardins partagés qui sont de véritables créateurs de lien social avant tout. Dans ce petit jardin de Monplaisir, on y va jardiner le samedi en famille. À cette occasion, le 8 décembre il me semble qu'il y a une illumination dans le jardin également. Ces jardins sont aussi un véritable outil pédagogique pour les enfants, non seulement les enfants des jardiniers et jardinières mais aussi des écoles, des crèches qui s'y rendent. Au printemps, à Monplaisir, ce sera l'école Paul-Émile Victor qui ira visiter le jardin. Voilà, je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet éducation petite enfance, M. LESUEUR, pour la délibération 4954 relative au déclassement partiel du groupe scolaire Louis Pasteur.

4954 - Lyon 8^e - Déclassement partiel du groupe scolaire Louis Pasteur situé 11 rue de Narvik, ZAC Mermoz Sud - EI 08008

M. LESUEUR. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Après démolition du groupe scolaire, l'îlot sera recomposé pour accueillir le nouveau groupe scolaire, un équipement sportif et culturel ainsi qu'un programme de logements. Une partie des terrains doit donc être cédée par la Ville à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC. Cette délibération concerne donc le déclassement du domaine public communal de deux emprises d'environ 105 et 2 521 m². Une délibération portant sur la cession de ces emprises à la Métropole de Lyon vous sera proposée ultérieurement. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ? M. LÉVY.

M. LÉVY. – Brièvement, une remarque, même si bien sûr nous approuverons ce rapport. Je crois que demain matin vous avez une réunion assez importante, je ne me souviens plus à quelle heure, avec les parents d'élèves du groupe scolaire Pasteur. Simplement, pour regretter qu'il ait fallu qu'ils interpellent à plusieurs reprises, nous avons dû poser la question en Commission éducation, ce qui a sans doute généré le rendez-vous de demain, puisque les parents sont particulièrement inquiets et je pense qu'ils ont besoin d'être rassurés sur les conditions de fonctionnement de l'école, du groupe scolaire, plus particulièrement l'ancienne école Olympe de Gouges. Il y a donc des questions liées à la propreté du bâtiment, des témoignages par rapport à des rats et des problématiques de fentes dans le bâtiment qui inquiètent les parents d'élèves. Ils ont besoin, Monsieur le Maire, et c'est très bien que vous alliez les voir demain, ils ont besoin d'être rassurés sur ce point. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Alors, M. ODIARD pour vous répondre.

M. ODIARD. - Oui, M. LÉVY, mes chers collègues.

Effectivement, nous allons les recevoir demain. Nous avons rencontré aussi les équipes enseignantes, les directions de l'école avec les représentants du territoire au niveau de la direction de l'Éducation. Nous avons ainsi pu faire le point sur tout ce que les partenaires, les équipes enseignantes et les enfants rencontrent actuellement sur leur nouvelle implantation. Donc évidemment, il s'agit d'une école provisoire, ce qui signifie que nous allons tout mettre en œuvre pour que les choses se passent au mieux mais il n'y aura pas d'aménagements très structurants, bien sûr, puisqu'on est là sur quelques années. Par contre, toutes les conditions sont réunies pour permettre une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions, en toute sécurité et donc on va rassurer les parents. On a fait différents points sur les sujets en cours. C'est toujours très compliqué un déménagement pour tout le monde, les équipes enseignantes, le personnel municipal, les enfants et donc chacun doit s'adapter. On est là pour les aider pour cela, donc on va s'y efforcer et on va bien sûr rassurer les parents pour leur expliquer que tout ce qu'ils auront pu remarquer a été pris en compte pour qu'on puisse y remédier.

M. LÉVY. - On parle bien de l'ex bâtiment Olympe de Gouges ?

M. ODIARD. - Oui, bien sûr, l'école Olympe de Gouges, tout à fait.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à M. BÉCART pour la délibération 4887 concernant les travaux à venir sur la venelle entre Paul Santy et Général Frère.

4887 – Convention d'autorisation de travaux sur la voie piétonne reliant l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère dans le 8^e arrondissement

M. BÉCART. - Cette délibération vous propose d'approuver une convention d'autorisation de travaux avec la copropriété qui possède le petit chemin piéton situé entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère puisqu'en effet, avec la démolition-reconstruction de l'école Kennedy, nous allons avoir, dans le square Varichon, la restauration scolaire et les modules sur l'avenue Général Frère, sur le parking de la mairie, ce qui imposera beaucoup de flux piétons, de déplacements d'enfants entre ces deux sites qui passeront donc naturellement par ce petit chemin piéton qui actuellement est en très mauvais état. Pour éviter que les enfants marchent dans la boue, la Ville de Lyon prend donc à sa charge, via cette convention, la réfection de cette venelle avec un revêtement très qualitatif à haute valeur environnementale. J'en profite pour dire qu'il y aura également des travaux d'aménagement de sécurisation des deux traversées piétonnes qui sont actuellement très dangereuses sur l'avenue Paul Santy et sur l'avenue Général Frère.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ?

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. ODIARD pour la délibération 4923 liée au Projet Éducatif de Lyon.

4923 – Projet Éducatif de Lyon - Attribution des subventions aux coopératives scolaires pour le départ en classes découvertes 2023

M. ODIARD. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'une délibération qui fait suite à celle que nous avons adoptée la dernière fois, puisque ça concerne les classes découvertes qui sont financées dans le cadre du Projet Éducatif Lyonnais.

Après la période COVID, où pendant deux années de suite les écoles ont été empêchées de mettre en place ces projets pleinement ou complètement, cette année les demandes, comme on peut l'imaginer, ont été assez nombreuses, et la Ville de Lyon a mis les moyens pour faire en sorte de répondre au maximum aux demandes qui ont été formulées par les équipes enseignantes afin que les enfants, comme c'est demandé dans les dispositifs de l'Éducation nationale, puissent au moins une fois dans leur scolarité participer à ce genre de classe. Évidemment, cela dépend de l'investissement des enseignants et de l'affectation dans les classes d'une année sur l'autre ; il y a toujours une part d'aléatoire mais c'est un petit peu l'esprit.

Donc il s'agit bien sûr de développer l'autonomie, le vivre ensemble, de découvrir un milieu autre que celui dans lequel on vit et d'avoir une approche plus transversale des apprentissages en passant par la manipulation, l'expérimentation, une démarche scientifique inévitable là-dedans. Ce sont des classes qui correspondent à des séjours de trois à cinq jours pour les séjours libres. Bien sûr, vous le savez, il y a une participation de la Ville de Lyon qui correspond au forfait de classification des écoles selon les quotients familiaux, je ne reviens pas là-dessus. Il y a aussi des vacances à accorder aux enseignants qui accompagnent. Pour la totalité de la ville, il y aura 55 projets bénéficiant à 143 classes de cycle 2 et de cycle 3, 3 575 enfants, 327 828 € de subventions pour ces 143 classes là.

Au niveau du 8^e arrondissement, nous sommes concernés pour 78 000 € pour des actions nouvelles et 8 200 € pour des actions reconduites qui n'ont pas pu se dérouler l'an passé à cause du COVID, ce qui représente un total de 86 200 €. Pour les vacances, on est à un total de 2 780 € pour l'ensemble des enseignants qui vont participer. Cela concerne 11 écoles, 10 classes de cycle 3 et 29 classes de cycle 2. Je vous laisse donc apprécier la qualité de cette proposition et je vous invite, bien sûr, à voter pour. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BONNIEL, je vous passe la parole pour la délibération 4737 et l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques dans le cadre de la Rue des enfants.

4737 – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour des interventions artistiques auprès d'écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des enfants pour un montant total de 24 000 € - Exercice 2022

M. BONNIEL. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Effectivement, la Ville de Lyon développe une ville à hauteur d'enfants avec un volet ambitieux autour de l'apaisement, de la sécurisation et plus généralement de la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches. Depuis septembre 2020, ce sont 64 établissements qui ont bénéficié d'une intervention sur l'espace public, des rues ont été piétonnisées ou apaisées en zones de rencontre.

En complément de ces aménagements urbains, l'année 2022 a vu le lancement de projets artistiques sur plusieurs sites apaisés. Ces interventions ont pour objectif la valorisation des espaces, l'action participative des équipes pédagogiques, des familles, l'éveil artistique des élèves, l'expression et l'émancipation des enfants, l'appropriation de l'espace urbain par les premiers usagères et usagers, les élèves, les équipes éducatives et les familles.

Les interventions se déroulent sous la forme d'un processus de création partagée entre des artistes et des classes. Premièrement, un temps de médiation et d'atelier avec les enfants et ensuite, la création à partir de ce travail d'une œuvre plastique réalisée par un artiste, une œuvre plastique pérenne réalisée donc par l'artiste et souvent les enfants.

Trois projets ont pu, au cours de l'année 2022, être réalisés. Je signale que deux d'entre eux se sont déroulés dans notre arrondissement. C'est le cas de l'école Édouard Herriot et ce sera dans quelques jours le cas de l'école Charles Péguy. La délibération concerne les écoles et les projets qui vont se dérouler fin 2022 et sur l'année 2023 ; ce sont six projets dans six autres écoles qui vont être réalisés. Bien sûr, comme nous avons été bien servis dans l'année 2022 en ayant deux projets, nous ne sommes pas concernés sur cette année 2023.

Chaque projet reçoit une subvention de 4 000 €. Donc la délibération vise à faire approuver la subvention globale de 24 000 €. Je vous demande, je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci, M. BONNIEL. Y a-t-il des remarques ? M. LÉVY, allez-y.

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous avez en partie, à la fin, répondu mais je pense que les équipes pédagogiques ont été associées au choix de l'œuvre et au choix des artistes par rapport à ce qui a pu être mis sur les écoles.

M. BONNIEL. - Non seulement elles ont été associées, mais il se trouve que j'ai participé au jury avec les représentants scolaires de l'arrondissement et les équipes pédagogiques, notamment s'agissant de Charles Péguy avec la directrice de l'école maternelle qui elle-même avait consulté, je l'ai vu, ses équipes pédagogiques. Donc c'est un choix collectif qui a été fait à la fois par la représentante de la DAC, les représentants de l'arrondissement du point de vue scolaire et puis ceux qui vont être les intéressés en direct, c'est-à-dire les équipes pédagogiques. Ça s'est déroulé d'ailleurs dans le bureau de la directrice de l'école.

M. LE MAIRE. Très bien. Est-ce que ça répond à votre question ?

M. LÉVY. - Oui, ça répond à ma question. En effet, ça permet d'éviter ce qui a pu se passer dans le 3^e arrondissement avec des propos, on va dire, un peu plus politiques sur une des fresques qui était sur une école. Donc ça m'amène également une réflexion par rapport à une information que j'ai pu lire aujourd'hui sur la page Facebook de la mairie du 8^e – quand on est élu ça permet d'avoir les informations municipales – dans laquelle une intervention a été organisée aujourd'hui, je crois, au collège Alice Guy concernant le budget participatif.

C'est une réflexion en fait que je vous livre parce qu'autant amener les jeunes de notre arrondissement à participer à la vie démocratique est une chose importante et intéressante. Pour autant, moi je m'interroge tout de même sur la nécessité de la neutralité du service public, de l'éducation. Je pense que les questions politiques, comme les questions partisans, n'ont pas leur place à l'école, l'école au sens large que ce soit l'école maternelle, primaire, collège ou lycée. À travers le débat sur le budget participatif, si encore on avait eu en amont, c'est-à-dire organisé quelque chose pour faire en sorte que les jeunes de l'arrondissement puissent déposer des projets et que derrière on leur demande de l'avis etc., je trouve ça plutôt bien et intéressant. D'ailleurs, je vous rappelle qu'on a voté pour la démarche du budget participatif parce que pour nous c'est une belle promesse démocratique, mais on ne voudrait pas, Monsieur le Maire, que quelque part il y ait une sorte de perversion de cette promesse démocratique. Moi, j'aimerais quand même qu'on puisse d'abord être informés en tant qu'élus lorsque des opérations se déroulent à travers les opérations de promotion du budget participatif. Aucun élu, je crois, de l'opposition n'a été informé de cette manifestation d'aujourd'hui.

Et par ailleurs, moi je peux m'interroger sur la présence d'élus, sur la neutralité, peut-être même sur l'orientation autour de certains projets. On sait bien qu'il y a certains projets déposés qui sont plus politiques que d'autres. On sait bien aussi – et d'ailleurs je pense que ça arrivera parce qu'on l'a demandé – qu'on aura un jour la connaissance des projets qui n'ont pas été validés entre guillemets. On sait grosso modo qu'il y a un tiers des projets qui ont été retenus, *quid* des deux autres tiers ? Est-ce que vous avez informé les jeunes aujourd'hui quels étaient les projets des deux autres tiers qui n'ont pas été retenus ? Voilà, tout ceci manque de transparence.

Je m'interroge aussi sur finalement, une montée des votes un petit peu artificielle parce que quand on est dans un cadre obligatoire, scolaire et autres on dit on vote. C'est des questions qu'on se pose parce qu'on attire à une certaine vigilance. Je pense que pour que cette belle promesse démocratique se réalise dans de bonnes conditions, il faut qu'il y ait une pluralité et une transparence dans l'information et c'est un point qui nous interroge particulièrement. Je vous remercie. En tout cas, pour être très transparents de notre côté, on s'en inquiétera auprès d'inspecteurs d'académie de cette intrusion de la politique dans les établissements scolaires. Merci.

M. LE MAIRE. – Alors, j'ai beau relire la délibération qui vient d'être présentée, j'ai du mal à voir dedans quelque chose qui concerne le budget participatif, M. LÉVY. Mais je vous en prie, n'hésitez pas à solliciter l'inspection d'académie, le rectorat, le ministère, toutes les personnes adéquates sur l'ingérence politique du 8^e arrondissement vis-à-vis des collégiens dans le cadre de la mise en place du budget participatif. De toute évidence, vous n'avez pas bien lu le règlement.

Mme MARAS.

En général on pose des questions qui sont en lien avec la délibération qui est présentée. Là, vous nous faites un réquisitoire contre le budget participatif. Comme on vous a écouté, je propose qu'on laisse Mme MARAS vous répondre.

M. LE MAIRE. - M. LÉVY. Elle va vous répondre, Mme MARAS vous répond.

Mme MARAS. - Merci de me donner la parole. Donc effectivement, il y a pas mal d'ateliers, pratiquement c'est quotidien, des ateliers autour du budget participatif qui sont organisés avec les partenaires que ce soient les MJC, les centres sociaux, sur l'espace public, sur les places de marché, dans les bibliothèques, demain par exemple en médiathèque. Je pense que c'est notre responsabilité aussi de faire parler de ce dispositif. En l'occurrence, je ne vois pas tellement la dimension politique du budget participatif dans la mesure où toutes les propositions viennent des citoyens, des habitants qui ont soumis leurs projets sur la plate-forme.

Vous savez par ailleurs que sur le quartier des États-Unis, il y a vraiment aussi une approche d'aller vers que l'on souhaite encourager. Par ailleurs, également, il y a des ateliers qui ont été faits avec le centre social auprès des jeunes directement pour soumettre ces projets du budget participatif, donc ça remonte aux mois de mai-juin en fait, donc c'est les premiers concernés puisqu'ils ont déposé des projets sur la plate-forme. Ils ont le droit de voter. Je rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être majeur pour voter au budget participatif. Donc l'intervention, en l'occurrence dans le collège Alice Guy, c'était pendant le temps méridien et c'était en lien avec le centre social encore une fois. En CA du collège, ça a été annoncé aussi, c'était tout à fait bienvenu. Je ne vois absolument pas la dimension politique à ça puisque c'est des projets des habitants encore une fois.

Pour revenir sur la question des projets non retenus, les porteurs de projets ont reçu l'information de l'explication sur les projets non retenus. Il y a des critères qui sont à respecter pour le budget participatif, je ne vais pas les rappeler là parce que ce serait trop long mais il y a des critères précis. Ensuite, vous pouvez vous-même les regarder en fait les explications. Un projet qui n'a pas été soumis au vote, vous trouverez sur la plate-forme directement les commentaires précis, pourquoi le projet n'a pas pu être retenu. Voilà. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous repasse la parole.

M. LÉVY. - Merci. Ça répond en partie à mes questions mais pas totalement. Cela dit, Madame l'Adjointe, on aimerait bien connaître la liste des actions auprès du grand public qui vont être menées

concernant le budget participatif. Je m'excuse, vous ne pouvez pas mettre à égalité une enceinte scolaire et la place publique, les règles et les fonctionnements ne sont pas les mêmes. Voilà, je vous remercie. Mais en effet un petit effort de transparence serait le bienvenu.

M. LE MAIRE. - Ah, la transparence...

Mme MARAS. - Je le redis maintenant que le micro fonctionne, toutes les dates des ateliers sont mises en ligne en fait. Voilà, merci.

M. LE MAIRE. - On va s'arrêter sur le sujet du budget participatif pour passer à la délibération 5162. Mme LE DILY, je vous passe la parole sur le lancement de l'opération « Acquisition de boîtes à dons ».

5162 - Lancement de l'opération n° 60004xxx « Acquisition de boîtes à dons » au sein des établissements et dispositifs petite enfance de la Ville de Lyon directement ou dans le cadre de l'attribution de subventions d'investissement aux établissements gérés par des associations, affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002.

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, collègues, chers résidents du 8^e arrondissement.

La présente délibération vise à institutionnaliser un système de boîtes à dons dans les établissements gérés par la Ville de Lyon pour un montant total de 192 000 € répartis chaque année jusqu'en 2026, et à attribuer potentiellement une subvention ne dépassant pas 1 000 € à des associations autres que les structures gérées par la Ville de Lyon, à qui elles devront rendre compte de l'utilisation de cette subvention accordée.

Ces boîtes à dons recueilleraient des dons de type jeux, vêtements, matériel de puériculture ou livres ou autres relatifs à la petite enfance.

Nous saluons cette initiative d'application de l'économie circulaire et de solidarité individuelle. Pour autant, nous souhaiterions à l'avenir tout mettre en œuvre pour un réel accès aux droits permettant une solidarité redistributive. Notre groupe Lyon en Commun choisira toujours la solidarité collective à la charité individuelle dans la poursuite de notre objectif d'une république vraiment sociale.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de l'adopter.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? Mme COUDER.

Mme COUDER. - Mme LE DILY, bonjour.

Sur le fond, moi je suis bien d'accord, bien entendu, avec l'économie circulaire et avec cette générosité qu'il faut avoir et solidarité, mais j'ai une question très pratico-pratique, à savoir on sait qu'il y a une pénurie de personnel et on a tous voté, l'année dernière, la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Ma question c'est : qui va recueillir les dons, qui va les trier, qui va les laver, les redistribuer ? En fait, j'ai l'impression que ça va un peu à l'encontre de ce que l'on a tous voté il y a un an.

M. LE MAIRE. - Mme LE DILY, c'est à vous.

Mme LE DILY. - Qui va les recueillir ? Ce sont les crèches qui vont les recueillir. C'est dans le cadre du plan de mandat de M. Steven VASSELIN qui est décliné dans les différents arrondissements. Ça n'est pas la question ?

Mme COUDER. – (...) les assistantes maternelles, elles sont assez occupées, elles ne sont pas assez nombreuses. J'imagine qu'elles ne sont pas formées non plus à faire le tri entre donner les jouets à de nombreux enfants, ceux qui sont dangereux et ceux qui ne le sont pas. Donc je répète ma question, qui va faire ce tri ?

M. LE MAIRE. - Tout est marqué dans la délibération, Mme COUDER. Il vous dit très clairement que c'est le principe d'une boîte à livres où on dépose et on prend ce qui nous intéresse. Ça n'est rien d'autre que cela donc il n'y a pas de tri à faire. Ce sont les parents qui font des dons, les mêmes parents qui vont reprendre dedans ce qui leur convient, ce qui les intéresse et ainsi de suite. Ce n'est pas à destination des enfants en tant que tels, c'est un système d'échange. C'est le principe de l'économie circulaire d'ailleurs.

Mme COUDER. - Je continue à dire que je trouve que ça va contre l'idée des couches lavables, de la vaisselle en porcelaine que l'on a votée l'année dernière.

M. LE MAIRE. - Ben là du coup j'ai du mal à vous suivre. Je vous en prie, Jean-François, expliquez-nous donc.

M. AUZAL. - Ça y est, elle vous rejoint.

M. LE MAIRE. - Merci, un peu de sérieux.

Je mets donc le rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet culture. M. BONNIEL, la 4927, approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD.

4927 – Approbation de tarifs pour les locations d'expositions itinérantes du CHRD au format fichier pour des durées de 6 mois à 2 ans.

M. BONNIEL. - Tout à fait. Le CHRD, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, diversifie ses activités en développant des locations d'expositions itinérantes. En fait, il loue ses panneaux d'exposition en format fichier et l'emprunteur réalise lui-même l'impression des fichiers pour réaliser son exposition. Donc en fait, à l'usage, des demandes se sont fait jour qui portent sur une durée plus longue que ce qui était utilisé jusque-là, c'est-à-dire des demandes pour des longues périodes de six mois à un an voire même deux ans. Donc il y a une révision globale des tarifs de location qui est en cours d'étude, cependant il faut adopter les tarifs qui répondent aux demandes en cours.

La proposition c'est de fixer ce tarif de location d'expositions proposées au format fichier à 350 € pour six mois à un an, puis, 350 € par année supplémentaire pour trois expositions, « Les jours sans », « La vie à en mourir », « Spirou, une enfance sous l'occupation ».

Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter ces tarifs d'exposition de longue durée.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BONNIEL, vous pouvez poursuivre par la 4941 sur l'approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins.

4941 - Approbation de tarifs supplémentaires sur la saison 22/23 du Théâtre des Célestins pour la cession du spectacle Le Chat et pour des ateliers pédagogiques

M. BONNIEL. - Il s'agit d'ajouter deux tarifs pour la saison 2022-2023 des Célestins, qui est le théâtre de Lyon. D'une part, un tarif pour les ateliers pédagogiques, puisque le Théâtre des Célestins développe des ateliers avec les auteurs et les artistes du théâtre d'aujourd'hui en proposant aux établissements scolaires des ateliers pédagogiques de théâtre ou d'écriture. Ces ateliers seront proposés aux établissements dans le cadre de parcours éducatifs au tarif de 75 € HT de l'heure. Et puis, l'autre tarif concerne une représentation qui est celle de la pièce Le Chat, qui a été montée par François HIEN qui est un artiste associé des Célestins, qui a écrit cette pièce qui concerne la thématique du harcèlement scolaire. Donc la proposition qui est faite, c'est de poursuivre cette aventure du spectacle Le Chat, qui avait été présenté seulement devant trois classes, en tournée dans les collèges de la Métropole de Lyon. Et donc les Célestins proposent ce spectacle au tarif 1 200 € hors-taxes pour une représentation ou 2 000 € pour deux représentations dans la même journée. Donc si ces dispositions vous agréent, eh bien nous voterons ces tarifs d'ateliers pédagogiques et ces tarifs de cession du spectacle Le Chat.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des remarques, questions ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Étant membre du Conseil d'administration de l'Institut Lumière ainsi que ma voisine Valérie ROCH, nous nous déportons sur la délibération suivante et je confie la présidence de ce Conseil à M. Patrick ODIARD.

M. ODIARD. – Merci, Monsieur le Maire. Pour la délibération numéro 4884, je donne la parole à M. BONNIEL pour l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Institut Lumière.

4884 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière dans le cadre de la saison 2022-2023 de l'ONL.

M. BONNIEL. - Avec plus de 250 000 spectateurs par saison et 200 jours d'ouverture par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale renommée et dans différents domaines de production et de diffusion musicale. Il s'associe régulièrement à d'autres institutions, en l'occurrence c'est le cas de la délibération dont nous allons parler.

L'Institut Lumière et l'Orchestre national de Lyon ont mis en place un partenariat cinématographique depuis plusieurs années, pour la réalisation de ciné-concerts sur la saison artistique de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Et donc il est proposé, dans cette délibération, de poursuivre ce partenariat dans le cadre de la saison 2022-2023. Ce sont plusieurs films qui sont dedans le patrimoine cinématographique comme le film de Charlie Chaplin « Le Kid » et puis un certain nombre d'autres, « Kaamelott » par le réalisateur lyonnais Alexandre Astier, etc., qui sont proposés au public lyonnais qui est très friand de ces ciné-concerts.

La convention de partenariat présente les modalités très précises de ce partenariat pour la réalisation de ces différents ciné-concerts, donc prévoit ce que chacun des deux partenaires doit précisément réaliser. Si cette convention de partenariat vous agréée, je vous propose de l'approuver.

M. ODIARD. - Merci, M. BONNIEL. Des demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*) Qui vote pour ? (*Unanimité*)

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Déport de Mme ROCH et de M. BERZANE

M. LE MAIRE. - Merci. Je reprends la présidence de ce Conseil. Mme MARAS, je vous passe la parole pour la délibération 4920 concernant la gratuité partielle de frais de locations et de captations audiovisuelles

4920 - Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 25 912,65 € HT

Mme MARAS. -Merci. Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération qui accorde la gratuité partielle des frais de locations de salles à des associations. Comme vous le savez, c'est un soutien précieux pour les associations, qu'elles œuvrent dans le champ culturel ou social. C'est une délibération qui est classique, qui revient chaque année, mais je tiens à souligner que l'enveloppe globale a augmenté par rapport à l'année précédente. J'ai posé la question en Commission thématique et le détail sur l'évolution sera fourni par les services via le compte rendu de la Commission. Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ?

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons au volet Urbanisme-Logement politique de la ville. M. LESUEUR, je vous passe la parole pour l'approbation de la création de la SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction.

4488 - Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale (SPL) Métropole de Lyon Aménagement Construction - Désignation des représentants de la Ville de Lyon

M. LESUEUR. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique, et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et efficience. Pour participer à la relance de l'activité économique dans le contexte de crise que nous traversons, la Ville vise la remise en état des équipements publics tout en accroissant l'offre des services publics.

Pour répondre à cet engagement, la Ville mobilise tous les moyens et notamment l'externalisation de la maîtrise d'ouvrage de certains équipements. La Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne partagent les mêmes préoccupations. Les trois collectivités se sont donc rapprochées et ont conclu à l'opportunité de se doter d'un acteur opérationnel commun dédié aux opérations de construction, de rénovation et d'aménagement d'ensembles immobiliers et d'espaces publics, d'où la décision de créer une société publique locale (SPL) qui apparaît comme l'outil le plus adapté pour répondre aux objectifs poursuivis.

Il est à noter que le périmètre de cette mutualisation intègre également les préoccupations de toutes les communes du territoire de la Métropole, face aux besoins croissants de leurs habitants en équipements.

La présente délibération concerne donc la création de cette SPL, de ses statuts et de ses principales dispositions. Le nom de cette SPL sera SPL Métropole de Lyon Aménagement Construction, soit SPLMLAC. Il est à retenir le montant des répartitions du capital social :

- Métropole de Lyon : 61,54 % ;

- Ville de Lyon : 30,67 % ;

- Ville de Villeurbanne : 7,69 %.

Les fondateurs actionnaires conviennent, dès à présent, d'un dispositif permettant d'intégrer pour l'entrée au capital de la SPL des communes du territoire métropolitain qui en feront la demande.

Les autres points de cette délibération concernent les modalités de représentation et je vous en fais grâce, l'important est la création de cet acteur opérationnel. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Mme RUNEL.

Mme RUNEL. - Monsieur le Maire, bonsoir. Cher Olivier, mais chers tous bien évidemment.

Plus sérieusement, lors des derniers Conseils nous avons déjà exprimé notre désaccord face à la création de sociétés publiques locales qui, par nature, éloignent la décision à la fois des élus mais également des citoyennes et des citoyens. Ce type de structure est par ailleurs, comme vient de le présenter M. LESUEUR, très technique, même un peu des fois technocratique, même si elle permet de réaliser sûrement des projets plus efficacement et rapidement mais en tout cas au détriment de la transparence et du fonctionnement démocratique. Nous sommes attachés à l'existence d'un débat public et transparent, d'une prise de décision informée et collective.

Depuis le départ également, nous avons alerté et exprimé notre volonté de privilégier une montée en puissance des services publics, et notamment des services de la Ville de Lyon ou de la Métropole, afin que la réalisation de la PPI puisse se faire en interne, même si nous ne sommes bien sûr pas forcément opposés sur le principe à une externalisation de certains projets lorsque c'est nécessaire.

Donc aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation complexe où le manque de ressources internes entrave la bonne réalisation de nos investissements qui sont pour autant nécessaires, au quotidien, à la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. La création de la SPL Métropole de Lyon Aménagement et Construction, je ne me risquerais pas à l'acronyme, permettrait une mutualisation de moyens pour faciliter la mise en œuvre de nos investissements et la réalisation de notre PPI, en pouvant externaliser la phase opérationnelle de ces derniers.

Nous n'avons que trop conscience des besoins d'investissement pour notre ville, pour permettre de développer notre service public, aménager notre territoire et créer de nouveaux équipements, également entretenir notre patrimoine. Depuis le début du mandat, nous avons dénoncé la dette patrimoniale qui nous a été laissée et donc nous ne souhaitons pas entraver, en tout cas, le développement de nouveaux projets.

Un certain nombre de questions ont été posées par notre groupe à la fois à la direction de la Ville de Lyon mais également à la Métropole de Lyon. Nous sommes aujourd'hui, en tout cas, en attente de certaines réponses, espérons qu'elles pourront nous éclairer sur notre positionnement face à la création de cette société publique locale. Pour autant, n'ayant pas à ce jour le recul ni les informations nécessaires, notre groupe ne prendra pas part au vote sur la 4488 que vient de nous présenter M. LESUEUR et sur la suivante 4900 qui constitue le GIE. Je vous remercie.

M. LE MAIRIE. - Merci. Mme LE DILY.

Mme LE DILY. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe Lyon en Commun s'abstiendra sur cette délibération de création d'une nouvelle SPL comme sur sa suivante qui la consacre via un groupement d'intérêt économique avec la SERL, Société d'Équipement et d'Aménagement du Rhône et de Lyon, car nous avons de nombreuses interrogations sur la création de ces SPL.

Par cette abstention, nous renouvelons nos points d'attention et de vigilance exprimés à l'occasion de la création de la SPL dédiée aux mobilités, à propos de laquelle nous nous étions également abstenus. Nous nous interrogeons déjà sur la place de la Ville de Lyon et de ses réels moyens d'agir, du poids des élus dans les instances de décision, de la publicité des débats ou de la redevabilité vis-à-vis des habitants. Avec cette nouvelle SPL dédiée à l'aménagement et à l'équipement, les mêmes questions demeurent.

Si nous entendons le souhait de disposer d'un outillage qui facilite voire garantisse la réalisation de la PPI, cela ne reviendrait-il pas pour autant à acter l'externalisation de notre plan de mandat, autrement dit la dilution de notre responsabilité et de la redevabilité du politique à quoi s'ajouterait, par voie d'effet, la perte de compétences de nos services ? Ne s'agit-il pas là du processus continu de métropolisation de l'action publique locale où tout se concentre à quelques endroits composites entre quelques-uns au motif de l'efficacité ? Dit plus simplement, avec cette nouvelle SPL en vérité, n'ajoutons-nous pas une feuille au millefeuille métropolitain sur le champ de l'équipement et de l'aménagement, dans un contexte d'éloignement constant de la planète citoyenne et de la planète élus ?

Que les projets avanceraient ne fait pas de doute, mais qui les conduira ? Qui en rendra compte ? Quelle place pour les arrondissements dans les SPL passées et à venir ? Quelle place pour les associations, les collectifs, les gens, si demain Métropole et Ville de Lyon sont de majorités et de vues différentes ? Quels effets sur la conduite des projets futurs ? Donc comme annoncé en introduction, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? (*Non*)

Vous voulez rajouter quelque chose ou pas, M. LESUEUR ? Non, très bien.

Juste pour préciser, le but de la création de cette SPL c'est de faire face à la masse très importante des 1 250 000 000 € qui ont été votés et qui génèrent un nombre de projets en investissements extrêmement importants à conduire, donc un pic d'activité qu'il faut bien absorber. Effectivement, ce pic ne sera pas forcément durable en termes de charge de travail dans le temps, donc la création de cette structure permet d'absorber ce pic d'activité et d'accélérer la mise en place du Plan d'investissements de la Ville et des autres structures, communes, entités associées.

Je mets donc aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Merci.

M. LESUEUR, je vous repasse la parole du coup pour le 4900 qui consacre cette création.

4900 - Autorisation de la Société Publique Locale Métropole de Lyon Aménagement Construction à constituer un groupement d'intérêt économique avec la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon

M. LESUEUR. - Alors, pour faire suite à la délibération précédente qui concernait la création de la société publique locale en association avec la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, les actionnaires ont souhaité renforcer leur capacité opérationnelle en s'associant à la SERL afin de mettre en place un groupement d'intérêt économique permettant une mutualisation des moyens, services et des personnels.

Les avantages pour la SPL sont de bénéficier immédiatement de l'expertise disponible de la SERL et d'optimiser les ressources des fonctions support grâce à la mutualisation. Les avantages pour la SERL sont de continuer à disposer d'un ensemble de moyens humains et matériels pour exploiter ses activités actuelles et d'optimiser les ressources des fonctions support grâce à la mutualisation.

Le GIE est une structure juridique très souple qui respecte les prérogatives des organes décisionnels de chacun des futurs membres. Pour sa constitution, le GIE fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivité(s) territoriales disposant d'un siège au Conseil d'administration.

L'objet de cette délibération est donc de donner l'accord exprès de la Ville de Lyon pour que ce GIE soit constitué. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Remarques, questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

M. AZCUÉ, je vous passe la parole pour la 4942 concernant une convention unique de Service d'accueil et d'information des demandeurs et outillage de la gestion de la demande et des attributions de logements.

4942 - Convention unique Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et outillage de la gestion de la demande et des attributions de demande de logement social 2023-2024

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Deux délibérations très techniques pour la délégation Logement ce soir. La première s'intéresse à l'usage d'un outil informatique, le logiciel Pelehas qui permet à différents acteurs du logement social de communiquer entre eux.

C'est l'occasion pour moi de saluer le travail réalisé au quotidien par les agents de la mairie d'arrondissement qui accueillent les habitants et les habitantes pour les accompagner dans leur demande de logement social, les agents et le directeur du service de Proximité ainsi que Mme BOGNER qui me soutiennent dans l'accompagnement des situations complexes.

Si on peut regretter que certains acteurs comme la préfecture n'utilisent pas cet outil, la nouvelle convention permettra aux maisons de la Métropole de communiquer avec les services Habitat en arrondissement et en mairie centrale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Remarques, questions ? M. LÉVY

M. LÉVY. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

À travers ce rapport, je souhaite quand même que nous ayons une expression au niveau de notre Conseil d'arrondissement sur la manifestation qu'il y a eu aujourd'hui à 18 heures devant la mairie du 8^e concernant la situation de beaucoup de nos concitoyens, notamment concernant des appels de charges extrêmement importantes pour notamment ceux qui sont auprès de GrandLyon Habitat.

On a pu relayer en Conseil municipal, on a eu d'ailleurs un débat assez respectueux et intéressant concernant ce dispositif et, nous, on a demandé – sans avoir de réponse claire par contre – au maire de Lyon quelles actions il comptait mener en termes de dialogue et d'échanges, puisqu'il avait rencontré le ministre de la Ville, il avait rencontré la Première ministre. Donc on lui a demandé clairement ce qu'il avait proposé et comment il souhaitait agir à ce niveau-là. On a eu comme réponse de l'adjoint que c'était une maladresse, donc je pense que les habitants de l'arrondissement apprécieront.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une situation sociale extrêmement difficile où *a priori* le bouclier énergétique arrive, mais uniquement en fin de course et ce n'est pas satisfaisant. Avec beaucoup de guillemets dans ce que je vais dire, on se rend compte que ce sont les plus pauvres de notre arrondissement qui subissent d'une manière la plus importante les questions de hausse de l'énergie, donc c'est un point qui nous inquiète, ça me semblait normal. Je suis arrivé en retard et je m'en excuse si ça avait été fait par vous en introduction du Conseil d'arrondissement, mais je pense qu'il faut entendre et comprendre l'inquiétude des habitants du 8^e arrondissement et savoir du coup comment la majorité municipale souhaite agir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. M. AZCUÉ, je vous repasse la parole.

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, M. LÉVY, pour cette question.

Alors d'abord, on peut être d'accord sur le fait que ça fait plusieurs années que sur la question des charges, que ce soit sur les quartiers de Mermoz ou des États-Unis, qu'il y a un certain nombre de sujets, de vérifications des comptes qui sont demandées par un certain nombre de collectifs d'habitants pas toujours soutenus par les comités de locataires, je le précise quand même. On est très heureux ce soir que M. FREIXINOS soit venu à votre demande, Monsieur le Maire, pour discuter avec les habitants, parce que c'est avant tout le bailleur qui met à disposition les factures au niveau des charges. Il y a, ça il faut

bien avoir à l'esprit, la question de l'augmentation des charges et donc des coûts liés à l'énergie qui est un premier problème. Et un deuxième problème qui est l'ancienneté de la demande des habitants de vérification des charges auprès de GrandLyon Habitat. Sur cette deuxième partie là, M. FREIXINOS a répondu ce soir dans la salle de l'Espace Citoyen.

Pour l'autre morceau, j'allais en parler pendant la délibération suivante, nous travaillons avec Mme RUNEL et Mme EL GANNOUNI et avec les services de la Métropole à augmenter les fonds sur le fonds de solidarité logement pour tenter de pallier le déficit de l'État, clairement, qui a laissé les habitants dans le bail social en grande difficulté. Le bouclier énergétique est arrivé tardivement. Donc, on a ce travail qui est mis en place avec un ciblage, évidemment, sur les personnes les plus vulnérables même si au vu de l'inflation et au vu des tarifs, les classes moyennes qui habitent dans le logement social ont moins accès à ces aides-là, c'est évident. En tout cas, il y a un travail qui est mené au niveau des services et de la Ville et de la Métropole pour pallier effectivement le bouclier énergétique.

M. LE MAIRE. - Merci. M. LÉVY.

M. LÉVY. - Il y avait un double problème c'est qu'en effet, vous l'avez légèrement évoqué, il y a la question du fait que tout est calculé sur une base de neuf mois, or on sait bien qu'il y a des périodes sur lesquelles le chauffage n'a pas fonctionné. On vous a interpellé, pas vous, globalement concernant cette problématique de chauffage sur Mermoz avec des pannes qui étaient récurrentes, y compris lors des périodes de confinement, ce qui était assez difficile. Mais par ailleurs du fait que ce système, du fait que le chauffage ne marche pas, concrètement les gens ils ont froid, ils mettent des convecteurs électriques et comme ils mettent des convecteurs électriques forcément la consommation électrique des appartements augmente, ils se retrouvent avec des factures d'électricité plus importantes.

C'est à ce niveau-là qu'on a interpellé aussi l'exécutif municipal, pour savoir comment il faisait l'interface avec l'État, quelles étaient les demandes qui avaient pu être formulées ou pas et quelle action conjointe, municipalité, Métropole – en effet CCS, ça serait bien mais je pense que c'est travaillé – et comment en gros, toutes les forces publiques sur le territoire agissent. Je pense que les habitants quand ils voient le montant de la facture d'électricité, quand ils voient le montant des appels de charges qui sont faits, pour eux qu'importe de savoir si c'est de la faute de la mairie, de la collectivité ou de l'État. Eux ils ont une réalité, c'est qu'on arrive sur les périodes de fêtes de fin d'année et ils se retrouvent avec des hausses d'appels de charges qui sont assez conséquentes. La question c'est de savoir quelle réponse publique collective on peut apporter pour résoudre ce problème auprès des habitants. Merci.

M. AZCUÉ. - En tout cas pour ce qui nous concerne ici, le sujet à Mermoz des convecteurs et de la question du chauffage électrique en cas de panne, ça fait quand même plusieurs années que cette situation dure en tout cas. Depuis deux ans, on a sollicité le bailleur GrandLyon Habitat, qui est essentiellement sur Mermoz et sur les États-Unis, à la fois pour la question des coûts électriques et puis pour l'accès aussi au chauffage radiant parce que semble-t-il tout le monde, dans le logement social, n'a pas forcément un accès au chauffage.

Donc j'ai encore réitéré mes demandes auprès de GrandLyon Habitat, à nouveau cette année au début de la saison hivernale, et nous nous tenons auprès des comités locataires qui vont être renouvelés dans le cadre des élections syndicales, nous nous tenons auprès de ces comités pour les accompagner avec GrandLyon habitat à trouver des solutions et des résolutions à ces problèmes.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et, M. AZCUÉ, je vous repasse la parole pour la délibération 4882 liée à des garanties d'emprunt.

4882 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 555 200 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements (6 PLUS et 5 PLAI) situés 30, rue Saint-Nestor à Lyon 8^e

M. AZCUE. - Merci, Monsieur le Maire.

La deuxième délibération concerne la poursuite du soutien financier aux bailleurs sociaux. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour le bailleur OPH Ain Dynacité à hauteur de 1,5 M€ pour une acquisition en vente en parfait achèvement de 11 logements qui correspondent à nos besoins d'arrondissement en PLUS et en PLAI.

C'était pour moi l'occasion de rappeler le travail que nous faisons avec Mme EL GANNOUNI et Mme RUNEL pour l'accompagnement des vulnérables mais nous en avons déjà parlé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Des remarques, questions ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

M. GIRAULT, je vous passe la parole pour la délibération 4877 liée à la politique de la ville.

4877 - Programmation au titre de l'exercice 2022 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

M. GIRAULT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon porte une convention territoriale d'application du contrat de ville 2015-2023, et pour mettre en œuvre ce contrat de ville, des équipes territoriales sont réparties dans les différents quartiers politiques de la ville. Ces équipes sont cofinancées par différents partenaires, notamment la NCT.

Cette délibération vise à solliciter la subvention auprès de l'État, les cofinancements sur lesquels il s'est engagé. Vous avez en annexe le plan de financement concernant les directeurs de missions, des chargés de mission territoriaux, concernant la communication et la concertation, le financement de l'enquête Écoute-habitants et l'évaluation de la convention territoriale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Non*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Le dernier volet mobilité-voirie. M. Hubert BÉCART, je vous passe la parole pour la délibération 4729 liée à l'autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique.

4729 - Autorisation de la Société publique lyonnaise de mobilités et de la Société d'économie mixte Lyon Parc Auto à constituer un groupement d'intérêt économique

M. BÉCART. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc cette délibération, comme vous l'avez noté, fait suite à la création de la Société publique locale des mobilités que nous avons approuvée précédemment et qui est destinée à maintenir sous gestion publique un certain nombre de parkings en ouvrage stratégique. Ce groupement d'intérêt économique est une simple matérialisation administrative qui permettra des mutualisations d'agents notamment, et de préserver les compétences de LPA. Je vous propose de l'approuver.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Mme ZDOROVITZOFF, c'est noté, Mme RUNEL également.

Déport de Mmes ZDOROVITZOFF et RUNEL.

Qui est contre ? Au moins Mme EVA suit. Qui est contre ? On le refait.

Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Merci.

C'est bientôt la fin, M. AUZAL, on a presque terminé. Encore deux délibérations et on vous libère.

M. BÉCART, je vous laisse la parole pour la 4839 liée à la modification de la politique de stationnement pour les résidents.

4839 - Modification de la politique de stationnement pour les résidents

M. BÉCART. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération propose de mettre fin au droit annuel de stationnement sur voirie pour un deuxième véhicule automobile. Cette mesure s'inscrit dans une tendance propre à toutes les métropoles françaises qui voient la part des ménages disposant de deux véhicules ou plus diminuer au profit des mobilités urbaines comme la marche, le vélo, les transports en commun ou l'autopartage.

À Lyon 8^e, le nombre de ménages disposant de deux voitures ou plus a ainsi diminué de 6 % entre 2008 et 2019 alors que la population a augmenté de 13 %.

La sortie du dispositif sera très progressive avec une délivrance des vignettes « deuxième véhicule » jusqu'en juin 2023 et des droits qui pourront donc courir jusqu'en juin 2024. Une communication individuelle sera adressée à l'ensemble des personnes concernées, ce qui représente, dans le 8^e arrondissement, 38 ménages abonnés et qui baissent de 11 % par rapport à l'année dernière.

Cette mesure, en complément des extensions de secteurs payants prévus dans ce mandat, permettra d'optimiser l'offre de stationnement public sur voirie au profit, entre autres des visiteurs, des artisans, des personnes à mobilité réduite véhiculées, etc. Je vous propose bien évidemment de rendre un avis favorable sur cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci, M. BÉCART. Questions ? M. AUZAL.

M. AUZAL. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, c'est un moyen déguisé de tendre vers une politique zéro voiture si je comprends bien. C'est une question.

M. LE MAIRE. - Alors question appelant réponse, est-ce que M. BÉCART veut apporter une réponse ?

M. BÉCART. - Je peux dire que ça ne constitue en rien une attaque contre le droit préférentiel de stationnement résidentiel. C'est juste une mesure qui accompagne des évolutions sociétales que je vous ai décrites. Il est vrai que le deuxième véhicule ou plus devient une exception dans la quasi-totalité des métropoles françaises. D'ailleurs, Lyon est elle-même une exception puisque beaucoup d'autres métropoles n'ont pas ou n'ont jamais eu ce deuxième droit de stationnement résidentiel et ça s'inscrit dans une continuité puisque dans le précédent mandat, dans le Plan de déplacement urbain qui avait été voté dans le précédent mandat, cette mesure était déjà inscrite en fait. Donc on est uniquement dans la continuité de choses qui étaient déjà prévues et dans une utilisation plus partagée, rationnelle du peu de stationnement public dont nous disposons en voirie et qui n'augmente pas comme vous avez dû le constater.

M. LE MAIRE. - Merci, M. LÉVY.

M. LÉVY. - Le problème c'est qu'à travers la délibération, ce qui est intéressant quand on lit bien le texte c'est « modification de la politique de stationnement pour les résidents », or aujourd'hui, on ne connaît pas votre politique de stationnement pour les résidents. Aujourd'hui, on voit bien que votre politique ça consiste à enquiquiner pour ne pas dire autre chose les habitants du 8^e. On a qu'à voir ce qui se passe rue de l'Argonne, on a qu'à voir dans un quartier que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, avec les pétitions qui se cumulent que ce soit sur le quartier de Santy, que ce soit la manière dont vous avez mis en place une pseudo concertation sur la rue des Alouettes, et je vous passe le débat sur l'avenue des Frères Lumière.

Donc le débat n'est pas uniquement autour d'une deuxième vignette ou pas, il est de connaître votre politique de stationnement et la politique que vous souhaitez mettre en place. En tout cas, on sent bien, il n'y a qu'à écouter les habitants de l'arrondissement pour entendre qu'actuellement votre politique consiste uniquement à poser des contraintes et à interdire. Je pense que cette problématique est assez importante. Vous ne faites qu'éditer des normes et interdire sans concerter et sans demander l'avis des habitants. Est-ce que vous avez demandé l'avis, par exemple, des personnes qui ont un deuxième véhicule actuellement ? Oui ou non ? Est-ce que vous avez fait une enquête, une étude ou autre ? Je pense que l'on connaît déjà la réponse. Donc le vrai problème, c'est la manière dont vous gouvernez, dont vous assurez l'exécutif de cet arrondissement et l'absence de politique de stationnement pour les résidents. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Mme EVA.

Mme EVA. - Juste une petite intervention de ma part. En ce qui concerne les 38 ménages, on aimerait bien savoir de quelle catégorie socioprofessionnelle ils font partie parce que les personnes qui ont deux voitures, ce n'est pas systématiquement des personnes aisées. Moi je pense justement au couple de l'aide-soignante et du cariste qui travaillent en dehors de Lyon qui ont deux voitures et justement, de par ce fait, qui vont payer plus cher du fait qu'ils aient deux voitures. Ce ne sont pas forcément les ménages les plus aisés qui ont deux voitures et il ne faudrait pas encore pénaliser ces familles modestes qui travaillent et qui ont besoin de deux voitures pour se déplacer.

M. LE MAIRE. - M. BÉCART.

M. BÉCART. - Je me réjouis de votre question, M. LÉVY, puisqu'elle me permet quand même de donner un élément intéressant, je pense, pour les habitants du 8^e arrondissement dans un contexte où en effet, l'offre de stationnement sur voirie se réduit au profit de la végétalisation qui est une demande forte aussi des habitants, de l'extension du domaine des piétons, d'aménagements cyclables qui bénéficient à leur sécurité. L'espace public n'étant pas extensible, forcément à un moment, des arbitrages sont réalisés et ils se font souvent sur un usage qui dominait l'espace public jusqu'à récemment, qui est le stationnement automobile.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de politique de stationnement – et on en mène une très forte avec la Métropole de Lyon notamment et LPA qui était l'objet d'une précédente délibération – puisqu'on développe aussi des offres de mutualisation de stationnement, notamment dans un certain nombre de parkings souterrains. Vous savez que l'on a fait une étude, on estime que dans le 8^e arrondissement on a environ 15 000 places de stationnement en excédent. Ça peut paraître très surprenant comme statistique, on a toujours l'impression peut-être de manquer de stationnement, mais voilà. Cette étude révèle que quand on regarde ce que l'on a comme disponibilité de stationnement dans les copropriétés, dans un certain nombre de parcs de bailleurs sociaux, on a un excès par rapport au nombre de véhicules possédés par les habitants du 8^e arrondissement.

On voit bien du coup que l'enjeu, ce n'est pas l'accroissement de la capacité de stationnement public sur voirie qui se ferait forcément au détriment des piétons, au détriment de la végétalisation, etc., c'est l'optimisation et une meilleure utilisation de l'offre de stationnement dont nous disposons

aujourd'hui. C'est là-dessus que l'on voit notre action aussi puisqu'on a avec tout un tas d'opérateurs privés ou semi-publics comme LPA&CO, Yespark, BePark qui va bientôt arriver aussi sur le 8^e, une démarche d'inciter les propriétaires de garages ou de places de stationnement à mettre en location cette place s'ils ne l'utilisent pas. C'est mon cas par exemple, j'ai une place parce que je l'avais achetée avec mon logement, je l'ai mise en location pour que les personnes qui ont besoin d'une voiture pour se déplacer et se stationner puissent en bénéficier. J'incite tous les habitants du 8^e à faire de même.

M. LÉVY. - C'est un petit peu tard, on peut se divertir. Ce qu'il y a de formidable avec M. BÉCART, pour reprendre une phrase connue, c'est un peu comme Gérard MAJAX, vous savez. À chaque fois, à chaque Conseil on nous sort un chiffre du chapeau comme ça, on va nous sortir une statistique sans la prouver, sans la démontrer, sans l'illustrer, sans l'annexer au PV du Conseil d'arrondissement mais comme ça. C'est un peu comme le budget participatif, on nous sort des chiffres au hasard sans aucune preuve, sans aucun élément objectif. Tout ça, ce n'est pas très sérieux et c'est pour ça que les habitants ne vous croient plus, M. BÉCART, c'est parce qu'on sait très bien que dans ce que vous dites derrière, il n'y a rien de concret, il n'y a rien de sérieux. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Ceci étant à chaque Conseil vous nous sortez des contrevérités, des choses, donc si vous voulez on peut faire les comptes de qui dit quoi sur chaque Conseil.

M. LE MAIRE. - Illustrez votre caricature permanente sur « vous ne demandez pas l'avis aux habitants, vous ne concertez pas, ce qu'en pense machin ». Vous pensez tout à la place de tous les habitants du 8^e arrondissement et vous nous le faites en permanence du matin au soir à chaque Conseil. Donc vous voyez, nous quand on sort des chiffres, ils sont sourcés et on les prouve. Voilà.

Donc je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ?

Vous ne vouliez pas reprendre la parole, M. AUZAL ?

Nous vous remercions de mettre un peu de gaieté dans ce lieu.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Et le dernier rapport, M. BÉCART à nouveau, pour l'approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public.

4947 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public pour l'année 2023

M. BÉCART. - En fait, mes sources c'est l'INSEE et l'Agence d'urbanisme de la Métropole.

Sur la redevance d'occupation de l'espace public, comme vous le savez, toute occupation de l'espace public de la collectivité est soumise à une redevance sauf exception exceptionnelle.

Cette délibération porte sur l'actualisation des tarifs de ladite redevance. Cette délibération était habituelle avant la pandémie de COVID-19 pendant laquelle la Ville de Lyon avait gelé sa redevance en soutien à un certain nombre d'acteurs économiques, et reprend aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération, avec une hausse modérée de 3 % pour les terrasses, porte-menus, étalages, etc., un certain nombre de motifs économiques, et une hausse de 10 % pour les emplacements de livraison de véhicules deux roues motorisés, les scooters essentiellement. Voilà, je vous propose d'y rendre un avis favorable.

M. LE MAIRE. - Remarques, questions ?

Qui est contre ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

Question écrite au maire de Lyon n° 5

M. LE MAIRE. - Avant de conclure, je dois vous donner lecture de la question qui sera posée au maire de Lyon lors du prochain Conseil municipal.

« Monsieur le Maire, les habitants de l'arrondissement me partagent régulièrement leur impression d'une dégradation du niveau de propreté des rues du 8^e. Des déchets de toutes natures se retrouvent sur la voie publique, depuis la crise COVID en particulier, des masques sont jetés sur la voie publique et des incivilités semblent aller en s'amplifiant, surtout en ce qui concerne le dépôt d'encombrants dans l'espace public. En témoigne d'ailleurs le nombre important de personnes déjà passées en maison de justice et du droit dans le cadre du rappel aux obligations légales et citoyennes. Nous constatons également une recrudescence dans l'espace public d'emballages issus des ventes à emporter des nombreux fast-foods de notre arrondissement. Bien que la propreté soit une compétence métropolitaine, que peut faire notre Ville pour prévenir ces incivilités de toutes sortes et améliorer la perception par les habitants de la propreté de leur arrondissement ? »

Remarques, questions ? (*Non*) Je vous remercie. M. LÉVY.

M. LÉVY. - Comme la confiance n'exclut pas le contrôle comme dit la publicité, je suis allé sur la page Oyé! liée au budget participatif ainsi que sur la page de la mairie d'arrondissement. La seule manifestation qui est prévue et qui est annoncée concernant le budget participatif est le 30 novembre à la médiathèque du 8^e arrondissement.

Ainsi, je vous renouvelle ma demande de transparence d'avoir la totalité des manifestations publiques, dans les organismes publics ou privés, liées au budget participatif. C'est devant moi sur la page, à moins que j'aie du mal à trouver mais je me dis que si je ne trouve pas, peut-être que d'autres ne trouvent pas. Donc si vous pouvez soit nous envoyer le lien dans lequel vous nous dîtes qu'il y a toutes les informations, soit nous les envoyer par mail dès que possible. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Nous nous retrouverons donc le 10 janvier 2023 à 18 h 30. Je vous souhaite une belle soirée et une belle fin d'année.